

ANALYSE DES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DANS HUIT VILLES QUÉBÉCOISES ET FRANÇAISES

Par  
Laura Brunet

Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement et développement durable en vue  
de l'obtention du grade de maître en environnement (M.Env)

Sous la direction de Madame Carole Villeneuve

MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Juillet 2017

## SOMMAIRE

Mots clés : développement durable, municipalités, rapport de développement durable, bonnes pratiques en matière de développement durable, démarche territoriale de développement durable, Agenda 21, villes françaises, villes québécoises

L'objectif de cet essai est d'analyser les pratiques de développement durable de huit villes françaises et québécoises. Depuis plusieurs années, la France et le Québec se sont fixé des objectifs en matière de développement durable. Conséquemment, les villes se voient encouragées à élaborer des plans d'action pour soutenir les stratégies nationales de développement durable tout en continuant de répondre aux besoins de leurs citoyens.

L'analyse des différentes pratiques de développement durable des huit villes étudiées selon un référentiel reconnu qui évalue les cinq finalités d'un programme territorial de développement durable révèle que de nombreux efforts ont été faits à l'échelle municipale et que certaines actions sont courantes depuis plusieurs années. Parmi celles-ci figurent la lutte contre les changements climatiques et la préservation de la biodiversité. Néanmoins, certaines actions sont peu répandues, notamment la dynamique de développement de modes de production et de consommation responsable.

Les conclusions de l'enquête démontrent que les villes françaises étudiées ont toutes entamé une démarche de développement durable plus ou moins ambitieuse. Par exemple, Nantes se démarque pour son exemplarité dans les différents domaines du développement durable alors que Nancy a encore de nombreux efforts à faire, surtout en matière de développement de modes de production et consommation responsable. De plus, l'évaluation permet de constater que les villes québécoises sélectionnées ont élaboré des plans d'action de développement durable sans obligation légale. Finalement, les résultats de l'analyse permettent de constater que les municipalités étudiées présentent en général de bons résultats, bien que les villes de Nantes, Bordeaux et Montréal se démarquent à travers leurs actions.

Parmi les principales recommandations présentées, notons le besoin de la part des municipalités de collaborer entre elles et d'améliorer leurs pratiques internes à l'égard des enjeux du développement durable, notamment en matière de cohésion sociale. De plus, un effort doit être réalisé afin de développer des modes de production et de consommation responsables. Ainsi, les différentes proposées permettront aux villes de se démarquer dans leur lutte pour un avenir durable.

## **REMERCIEMENTS**

Premièrement, je tiens à remercier ma directrice d'essai, Madame Carole Villeneuve, pour son aide, ses remarques et surtout son soutien tout au long de cet essai. Ce périple aurait été beaucoup plus difficile sans elle et je lui en serai éternellement reconnaissante.

Puis, J'aimerais remercier ma famille et ma meilleure amie. Tout d'abord, ma mère qui reste mon premier soutien moral, malgré les kilomètres qui nous séparent. Tu as su m'épauler et me pousser dans les moments où j'en avais le plus besoin et sans cette pression de ta part, je n'en serais pas là maintenant. Ensuite, je remercie mon père qui m'a soutenu à toutes les étapes de mon parcours scolaire et qui m'a toujours poussé à continuer : sans ta présence, je ne serai certainement pas là où je me trouve aujourd'hui. À mon grand-père qui me soutient depuis des années : à chaque fois, tu me fais retomber en enfance tout en m'encourageant à avancer dans la vie et ça fait un bien fou. Enfin, je tiens à remercier ma meilleure amie qui a traversé cette épreuve en même temps que moi. Depuis maintenant plus de 7 ans, on s'épaule et il était donc logique que l'on traverse ce périple ensemble. Encore une fois, à travers nos blagues et notre soutien mutuel, nous y sommes arrivées et j'espère que cela va durer encore longtemps.

Finalement, je remercie mon meilleur ami et conjoint qui partage ma vie depuis de nombreuses années. Chéri, tu as la patience et la confiance en moi qui me manquent parfois, et tu me rends meilleure à chaque jour, sans même le remarquer. Je ne te remercierai jamais assez, pour tout. Je t'aime!

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	1
1. STRATÉGIE DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	3
1.1 Définition du développement durable .....	3
1.2 Contexte international du développement durable .....	4
1.3 Le développement durable en France.....	5
1.4 Le développement durable au Canada et au Québec.....	6
2. INVENTAIRE DES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS HUIT VILLES FRANÇAISES ET QUÉBÉCOISES .....	8
2.1 Le développement durable en France .....	8
2.1.1. Paris .....	8
2.1.2. Nancy.....	13
2.1.3. Nantes.....	15
2.1.4. Bordeaux.....	19
2.2 Le développement durable au Québec.....	22
2.2.1. Montréal.....	22
2.2.2. Lévis .....	25
2.2.3. Longueuil .....	28
2.2.4. Sherbrooke .....	30
2.3 Bilan des pratiques québécoises .....	34
2.4 Bilan des pratiques françaises.....	34
3. ÉVALUATION DE L'INVENTAIRE ET CONSTATS .....	35
3.1 Sélection des critères .....	35
3.2 Analyse des pratiques de développement durable .....	37
3.2.1 Évaluation des pratiques en matière de lutte contre les changements climatiques .....	37
3.2.2 Évaluation des pratiques en matière de biodiversité.....	39

3.2.3 Évaluation des pratiques en matière d'épanouissement de la population .....	42
3.2.4 Évaluation des pratiques en matière de cohésion sociale .....	44
3.2.5 Évaluation des pratiques en matière d'économie circulaire .....	47
3.2.6 Évaluation générale des pratiques en matière de développement durable.....	48
3.3 Constats.....	49
3.3.1 Pratiques communes et innovations.....	49
3.3.2 Faiblesses.....	51
3.3.3 Influence du contexte national.....	53
4. RECOMMANDATIONS.....	55
4.1 Recommandations générales.....	55
4.2 Recommandations en matière de lutte contre les changements climatiques .....	56
4.3 Recommandations en matière de préservation de la biodiversité.....	56
4.4 Recommandations en matière de l'épanouissement de tous les êtres humains .....	57
4.5 Recommandations en matière de cohésion sociale .....	57
4.6 Recommandation en matière de consommation et de production responsables .....	58
CONCLUSION .....	60
RÉFÉRENCES .....	62
ANNEXE 1 - ÉVALUATION DE LA FINALITÉ « LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE » .....	69
ANNEXE 2 - ÉVALUATION DE LA FINALITÉ « PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES » .....	70
ANNEXE 3 - ÉVALUATION DE LA FINALITÉ « ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS » .....	71
ANNEXE 4 - ÉVALUATION DE LA FINALITÉ « COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS » .....	72
ANNEXE 5 - ÉVALUATION DE LA FINALITÉ « DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES » .....	73
ANNEXE 6 - RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES PRATIQUES DE HUIT VILLES FRANÇAISES ET QUÉBÉCOISES .....	74



## LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 2. 1 : Réseau cyclable de Paris.....	12
Figure 2. 2 : Schéma d'évaluation Cit'ergie.....	19
Figure 2. 3 : Évolution du poids des matières résiduelles générées .....	21
Figure 2. 4 : Cadre d'évaluation des indicateurs .....	27
Figure 2. 5 : État d'avancement 2016 des actions du PADD, selon les axes d'intervention .....	28
Figure 2. 6 : Exemple d'orientation adoptée par la ville de Longueuil dans son PSDD.....	30
Figure 3. 1 : Cinq finalités pour des projets territoriaux de DD selon le cadre de référence national .....	36
Figure 3. 2 : Objectif de réduction des GES pour 2020 des huit municipalités étudiées .....	37
Figure 3. 3 : Carte des corridors écologiques du territoire .....	40
Figure 3. 4 : Présentation des plans et politiques de la Ville de Longueuil en matière de DD.....	45
Figure 3. 5 : Les cinq axes encadrant la démarche de DD des entreprises .....	53
Tableau 2. 1 : Stratégies et orientations adoptées par la ville de Sherbrooke .....	33

## **LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES**

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

APUR : Atelier Parisien d'Urbanisme

COP 21 : Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques

DD : Développement durable

GES : Gaz à effet de serre

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

MAMOT : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MEDDE : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PCET : Plan climat énergie territorial

PSDD : Plan stratégique de développement durable

WWF : World Wildlife Fund

## INTRODUCTION

En 1992, le Sommet de la terre de Rio a permis de démontrer l'engagement de nombreux pays envers les principes du développement durable (DD). Cette conférence s'est conclue par la création de trois programmes, soit la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations-Unies sur la biodiversité et le Plan d'action environnemental pour le 21<sup>e</sup> siècle, soit l'Agenda 21. Ce dernier présente alors les enjeux du DD et encourage les municipalités à développer des actions afin d'améliorer leur gestion du développement et de l'environnement (Meakin, 1992).

En parallèle, les villes subissent depuis plusieurs années une pression démographique croissante. Elles doivent alors continuer à répondre aux besoins vitaux des citoyens tout en adoptant des démarches responsables pour préserver l'environnement. C'est à partir de cet enjeu qu'est né le concept de « ville durable » qui reflète la prise en compte des dimensions environnementales, sociales et économiques du DD dans le développement urbain, notamment en adoptant des pratiques durables (Véron, 2008).

De ce fait, ces différents enjeux présentent le contexte dans lequel s'inscrit cet essai, c'est-à-dire la démonstration de l'importance du rôle des villes dans la lutte pour un DD, qui peut se résumer de la façon suivante :

« La ville est un atout pour le futur de la planète et pour poursuivre le développement durable. Notre façon de planifier, de construire et de gérer nos villes aujourd'hui sera déterminante pour notre avenir. (...) Le combat pour un avenir durable se gagnera, ou non, dans les villes. » (Organisation des Nations-Unies, 2012)

Cet essai est basé sur un portrait récent des pratiques de DD de quatre villes françaises, soit Paris, Nancy, Nantes, Bordeaux et de quatre villes québécoises, dont Montréal, Lévis, Longueuil et Sherbrooke. Cet échantillonnage de municipalités est basé entre autres sur le nombre d'habitants, la superficie et le territoire de résidence des municipalités.

L'objectif général de cet essai est donc d'analyser les pratiques de DD dans huit villes françaises et québécoises. Pour ce faire, une description générale du DD est présentée afin de comprendre les objectifs de celui-ci, mais aussi le contexte dans lequel ce concept s'insère en France et au Québec. Ensuite, un inventaire des pratiques de DD pour chacune des villes est réalisé. Puis, une évaluation des démarches municipales est effectuée inspirée du *Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux* (Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports, et du logement [MEDDTL], 2009). Finalement, des recommandations sont émises afin de

développer et d'améliorer les actions de DD à l'échelle municipale. Ces quatre objectifs spécifiques contribuent à l'atteinte de l'objectif général et constituent les principaux piliers de cet essai.

Afin d'assurer l'exactitude de l'information présentée dans cet essai, les documents consultés proviennent de sources fiables qui répondent à certains critères. De ce fait, pour assurer la représentativité, la qualité et la validité des sources, un examen quant à la provenance, l'objectivité, l'exactitude et l'actualité des références a été réalisé avant de citer le contenu d'un document. De plus, une quantité variée de références est utilisée dans le but de diversifier l'information recueillie et d'avoir un regard objectif sur l'analyse effectuée.

Dans le but d'atteindre les objectifs de l'essai, celui-ci est divisé en quatre chapitres. Le premier met en contexte le DD et présente le cadre de gouvernance en France et au Québec qui encadre les pratiques municipales. Le second chapitre étudie les programmes municipaux des huit villes sélectionnées afin d'identifier les forces et faiblesses de chacune et de faire ressortir les pratiques courantes de DD. La présentation de ce chapitre est répartie en deux sections, soit une pour les municipalités françaises et une seconde pour les québécoises. L'inventaire réalisé dans le second chapitre permet de faire l'évaluation des pratiques de DD en fonction des cinq finalités d'un programme municipal de DD au chapitre trois. Cette analyse est inspirée du *Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux* comportant cinq finalités (MEDDTL, 2009). Finalement, le chapitre quatre présente des recommandations générales et particulières afin d'améliorer les démarches de DD à l'échelle municipale, basées sur l'analyse et les constats effectués dans le chapitre trois.

## **1. STRATÉGIE DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le DD est un concept qui ne cesse d'évoluer depuis de nombreuses années en raison de son intégration de plus en plus courante dans la gestion des organisations. Dans toutes les sphères du DD, soit en environnement, en économie et en social, la mise en œuvre d'actions en matière de DD est devenue une activité courante. De nos jours, la majorité des pays développés se soucient d'encourager les pratiques responsables et structurantes, notamment au niveau municipal. Pour cela, les gouvernements n'hésitent pas à mettre en place des cadres réglementaires et des politiques afin d'encourager les villes à développer une démarche de DD. Afin d'analyser les pratiques de gestion mises en place à l'échelle municipale, il est nécessaire de définir le concept de DD, ainsi que le contexte international dans lequel il s'insère, plus particulièrement au Québec et en France.

### **1.1 Définition du développement durable**

En 1980, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) donne pour la première fois une définition du DD comme étant « un développement qui tient compte de l'environnement, de l'économie et du social » (UICN, 1980). En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), dans le rapport *Brundtland* intitulé *Notre avenir à tous*, précise la définition de ce concept comme « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs » (CMED, 1987). Ainsi, cette définition induit qu'une croissance économique est nécessaire pour assurer les besoins actuels, bien que cela doive se faire dans le respect de l'environnement tout en veillant à une équité intergénérationnelle (CMED, 1987).

Dans le cadre de cet essai, il s'agit d'analyser les pratiques de DD mises en place dans huit villes du Québec et en France. Ainsi, il est important de considérer les enjeux locaux auxquels font face les municipalités et dont elles ont les compétences, notamment la gestion des matières résiduelles, l'aménagement, l'urbanisme, la protection des milieux naturels, la qualité de l'eau, de l'air et des sols, etc. De plus, lorsqu'on compare les cadres de gestion et les actions implantées par les municipalités, il faut tenir compte de la taille de la population. En effet, les enjeux considérés au sein des démarches de DD à l'échelle locale peuvent varier en fonction du nombre d'habitants. Par exemple, les villes de plus de 100 000 habitants intègrent davantage les grands enjeux de société par exemple la mobilité durable) que les municipalités moins peuplées. Ainsi, pour analyser de façon optimale les pratiques de DD des collectivités, il est nécessaire de comparer des villes dont le nombre d'habitants est relativement proche (MAMOT, 2012).

## 1.2 Contexte international du développement durable

En septembre 2015, 193 pays ont adopté le *Programme de développement durable à l'horizon 2030* qui fixe des cibles ambitieuses de DD et transversales, notamment la « faim zéro » et la « consommation et production responsable ». Le suivi de la réalisation des objectifs de ce programme est prévu dans le cadre du forum politique de haut niveau de l'ONU (MEDDE, 2016). Toutefois, ce plan évalue uniquement la performance des États; les municipalités ne sont alors pas directement affectées, à moins que le gouvernement national mette en place des politiques auxquelles elles sont assujetties.

À vrai dire, l'événement qui fut le fer de lance de l'engagement des municipalités en matière de DD est l'adoption du premier plan d'action environnemental pour le 21<sup>e</sup> siècle : l'Agenda 21, adopté en 1992, lors du sommet de la terre de Rio, par plus de cent pays. Ce programme indique que les collectivités locales ont la responsabilité de développer des plans d'action répondant aux 27 principes de l'Agenda 21 et précise les secteurs du DD affectés (MEDDE, 2016). Pour y parvenir, plusieurs étapes sont nécessaires. Tout d'abord, les municipalités doivent réaliser un diagnostic territorial afin de connaître leur situation de base. Ensuite, une fois ce diagnostic validé par les parties prenantes, elles rédigent et mettent en œuvre un plan d'action pour atteindre les objectifs de DD qu'elles se sont fixées. Cette démarche requiert généralement la création d'un comité pour encadrer le processus de mise en place de l'Agenda 21 pour la municipalité (Simard, 2015). En 2002, plus de 6 400 démarches d'Agendas 21 locaux étaient recensées à travers 113 pays, selon le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI). En France, on ne recense pas moins de 1128 démarches de ce type, alors qu'au Québec on en dénombre seulement 32. Dans ce genre de démarche, les enjeux environnementaux sont généralement prioritaires, comme par exemple la gestion de l'énergie et la lutte contre les changements climatiques (MEDDE, 2013).

Une seconde forme de démarche de DD qui peut être mise en œuvre par les villes est celle proposée par *The Natural Step*, organisation sans but lucratif, fondée en 1989 en Suède. Cette démarche est reconnue par de nombreux pays, dont le Canada. Ainsi, cette approche systémique est basée sur les principes que :

« Dans une société durable, la nature n'est pas soumise à une augmentation systémique de la concentration des substances produites par la société et de sa dégradation par des moyens physiques ainsi que dans cette société les hommes ne sont pas soumis à des conditions qui diminuent systématiquement leur capacité à pouvoir subvenir à leurs besoins » (The Natural Step, s.d).

Cette approche est réalisée généralement à l'aide d'un accompagnateur de *Natural Step* et se fait à travers quatre étapes, soit l'adoption d'un langage commun, la réalisation d'un diagnostic de la situation actuelle

de la municipalité, l'identification de la vision future de la municipalité et la définition des priorités d'actions (Simard, 2015).

Enfin, une troisième démarche fréquemment adoptée à travers le monde est la mise en place d'une planification stratégique visant à respecter les enjeux de DD à l'échelon local. Cette approche vise alors à « utiliser rationnellement les ressources disponibles en orientant les choix en fonction des attentes des citoyens » (Blais et Caron, 2007). Toutefois, cette démarche n'est que la démonstration d'un désir de changement au sein des villes et elle doit alors être suivie d'un plan d'action pour atteindre les objectifs fixés.

Selon ce qui précède, les initiatives locales que les villes peuvent adopter restent des démarches volontaires, ne comportant pas d'exigences. Elles ont alors en commun le désir d'un futur respectant les principes du DD tout en conciliant les enjeux territoriaux auxquels font face les collectivités territoriales (MEDDE, 2013).

### **1.3 Le développement durable en France**

En 2009, le gouvernement français a adopté un plan national de lutte contre les changements climatiques : la *Loi Grenelle I*, complétée en 2010 par la *Loi Grenelle II*. Ce Plan Climat présente alors des objectifs ambitieux en matière de lutte contre les changements climatiques (notamment une réduction de 22,8 % des émissions de GES en 2020 par rapport au niveau de 1990) et affecte tous les secteurs d'activités, tels que les transports, l'industrie, l'agriculture, etc. (MEDDTL, 2010). Toutefois, ce programme est national et n'affecte pas directement les collectivités territoriales.

À l'échelle locale, le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a développé depuis plusieurs années une relation étroite avec les municipalités afin que celles-ci intègrent l'environnement dans une perspective de DD à travers leurs plans municipaux. Ainsi, la *Loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire* rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation de DD pour toutes collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. Celui-ci doit notamment décrire le bilan des actions produites par la municipalité ainsi que les objectifs stratégiques fixés pour les prochaines années. Par ailleurs, lorsque les villes étudient leur organisation de l'espace, elles sont obligées de rédiger un *Plan d'aménagement et de développement durable* (PADD). Ces différentes mesures permettent de constater que le gouvernement incite les collectivités territoriales à développer des initiatives locales, à travers des

dispositifs législatifs et contractuels. D'ailleurs, la France recensait plus de 900 initiatives locales, principalement sous la forme d'Agendas 21 locaux, en 2013. (MEDDE, 2013)

D'autre part, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) a publié, en 2013, un *Cadre de référence de développement durable et Agendas 21 locaux* afin d'accompagner les collectivités territoriales dans leur démarche. Ce guide indique notamment les éléments déterminants d'une démarche et précise les grands enjeux de société qui nécessitent l'attention des municipalités. De plus, le cadre de référence identifie certaines actions territoriales qui permettent de répondre aux objectifs de DD comme par exemple la limitation de l'étalement urbain (car celui-ci entraîne une hausse de l'utilisation de transport automobile). (MEDDE, 2013)

#### **1.4 Le développement durable au Canada et au Québec**

Le Canada a adopté le 9 décembre 2016 son premier Plan Climat : *Le cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*. Signé par les premiers ministres de 11 provinces et territoires du Canada (dont le Québec), ainsi que le gouvernement fédéral, ce programme fait suite aux engagements pris lors de l'Accord de Paris en décembre 2015, quant à la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici 2030. Ce Plan Climat traite alors d'enjeux importants liés aux changements climatiques au Canada comme par exemple l'électrification des transports et les rénovations écoénergétiques (Équiterre, 2016). En ce qui a trait au DD au Canada, le gouvernement fédéral a rédigé une *Stratégie fédérale de développement durable* (SFDD) qui présente ses priorités en matière de DD, ainsi que ses objectifs et les actions qu'il prévoit de réaliser dans les prochaines années, ce qui pourrait alors éventuellement influencer les municipalités à développer des stratégies de DD (Gouvernement du Canada, 2016).

À l'échelle provinciale, le Québec encourage les pratiques de DD depuis de nombreuses années. En effet, en 1979, le gouvernement provincial s'est doté d'un système de planification territoriale qui, exprimé à travers le schéma d'aménagement et de développement régional ou le plan d'urbanisme local, se rapproche étroitement de la définition donnée par l'ICLEI d'un Agenda 21 local. De plus, ce programme met à contribution toutes les parties prenantes de l'aménagement du territoire, soit le gouvernement, les communautés métropolitaines, les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités et les citoyens. (Blais et Caron, 2007)

En 2006, le Québec a adopté la *Loi sur le Développement durable*, ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre du DD qui présente « la vision retenue par le gouvernement en matière de DD ainsi que les enjeux, les orientations et les objectifs qui guideront l'administration publique dans sa démarche de développement durable » (MDDELCC, 2016). Les organismes municipaux comme les villes ne sont pas assujettis à cette loi. Toutefois, la prise en compte de ses 16 principes et de pratiques au niveau municipal est fortement encouragée par le gouvernement provincial qui partage régulièrement des guides et outils pour encadrer les démarches territoriales et municipales, notamment au sujet de l'urbanisme durable, de l'aménagement ou encore de l'écomobilité (Simard, 2016). De ce fait, une prise de conscience des enjeux liés à l'étalement urbain s'est effectuée depuis quelques années, ce qui a conduit à un accroissement des pratiques de DD au sein des villes. D'ailleurs, en 2012, au Québec, toutes les municipalités de plus de 100 000 habitants déclaraient s'être engagées dans une démarche de DD (MAMOT, 2012) et, en 2013, 20 % des organismes municipaux s'étaient dotés de façon volontaire d'une démarche intégrée de DD (MAMOT, 2014).

Cependant, au Québec, il n'existe pas d'approche commune adoptée par les municipalités qui décident de s'engager dans des pratiques de DD. Ainsi, dans un sondage effectué en 2012 auprès de 432 organismes municipaux, seulement 2,7 % des répondants avaient adopté l'approche de *The Naturel Step* et 8,7 % avaient mis en place un Agenda 21 local (Gagnon et Rondeau, 2012). En ce qui a trait à la planification stratégique, certaines villes québécoises ont réalisé ce type d'approche, dont la ville de Montréal depuis 2005 (MAMOT, 2013).

## **2. INVENTAIRE DES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS HUIT VILLES FRANÇAISES ET QUÉBÉCOISES**

Afin d'évaluer les pratiques de DD au niveau municipal en France et au Québec, un inventaire des différentes actions réalisées par les villes est nécessaire. Cette partie a été divisée en deux sections pour chacun des pays à l'étude afin d'avoir une vision plus précise du contexte national. Les villes françaises sélectionnées ont toutes rédigé un rapport annuel de DD, en vertu de la *Loi Grenelle II* alors que les municipalités québécoises étudiées ont entamé depuis plusieurs années maintenant une démarche de DD, notamment en publiant des plans d'action.

### **2.1 Le développement durable en France**

En vertu du décret n 2011-687 du 17 juin 2011, toutes collectivités françaises de plus de 50 000 habitants a l'obligation de rédiger un rapport annuel sur la situation en matière de DD.

Par ailleurs, il est possible de retrouver les grandes orientations municipales en matière de DD, à l'horizon de 10 à 15 ans, dans le plan local d'urbanisme des villes, dans la partie dédiée au PADD. En effet, selon l'article L.122-1-3 de la *Loi Grenelle II*, celui-ci :

« fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. » (*Loi Grenelle II*)

Dans cette section, un inventaire des pratiques de DD pour les villes françaises de Paris, Nancy, Nantes et Bordeaux est fait afin d'avoir une vision générale des actions au niveau local en France.

#### **2.1.1. Paris**

Paris est la capitale de la France. Elle est le chef-lieu de la région Île-de-France et l'unique commune française qui est aussi un département. La ville est divisée en 20 arrondissements et possède une population totale (en incluant l'aire urbaine) de plus de 12 millions d'habitants, selon les données de 2014 (Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 2017).

#### **Bonnes pratiques en matière de développement durable**

Depuis 2004, la Ville de Paris est engagée dans une démarche « Agenda 21 » pour de nombreux projets (par exemple des éco quartiers (Boughriet, 2008), mais celle-ci n'est pas reconnue officiellement par le comité de l'Agenda 21 (Agenda 21, 2017b). De plus, la capitale française développe ses politiques

publiques dans le respect du DD. En effet, un rapport annuel est publié chaque année pour faire un bilan des actions menées. Pour l'année 2016, celui-ci est articulé selon les cinq finalités du DD, soit les changements climatiques, la biodiversité, la participation citoyenne, la cohésion sociale et l'économie circulaire. De plus, le rapport contient une partie supplémentaire traitant des actions posées en matière de qualité environnementale. La prochaine section présente donc les éléments importants de la politique environnementale mise en place par la Ville de Paris (Ville de Paris, 2016).

En décembre 2015, Paris a accueilli la Conférence des Nations-Unies pour le climat (COP21) qui s'est conclue par l'Accord de Paris sur le climat. Cet événement a incité la ville à renforcer son action pour le climat dans de nombreux domaines. Tout d'abord, en mars 2015, la Maire de Paris, Anne Hidalgo, menait les travaux préparatoires à la 21<sup>e</sup> conférence de Paris en présence de 30 maires des métropoles européennes. Ils se sont alors engagés à diminuer de 40 % leurs émissions de GES 2030. Ensuite, le 4 décembre 2015, elle coprésidait le Sommet des Élus locaux pour le climat avec Michael Bloomberg, envoyé spécial du Secrétaire général des Nations-Unies pour les villes et les changements climatiques. Les maires et dirigeants locaux des cinq continents étaient présents lors de ce sommet afin de démontrer les engagements en matière de changement climatique des villes et collectivités (Ville de Paris, 2016). Finalement, la ville de Paris a adopté des politiques publiques afin de devenir un exemple en matière de DD. Elle a notamment pris l'engagement de se fournir en électricité 100 % renouvelable dès 2016 pour les bâtiments et éclairages municipaux et adopté le « Plan 1000 immeubles » qui a pour objectif d'accompagner la rénovation énergétique des logements privés et ainsi réduire leur impact environnemental (Ville de Paris, 2017b).

Le fait d'avoir accueilli la COP21 en décembre 2015 a incité la ville de Paris à engager de nombreuses initiatives en matière de DD tout au long de l'année. Tout d'abord, en mars 2015, des événements culturels, sportifs, artistiques, etc., ont été organisés dans le cadre du projet « Tous pour le climat ! » avec pour objectif de sensibiliser les citoyens aux conséquences du dérèglement climatique. Ensuite, en mai 2015, la plateforme internet « Paris Commerce Énergie » a été créée. Celle-ci a pour but d'aider les artisans et commerçants parisiens à réaliser des économies d'énergie en fonction de leurs activités (boucherie, café restaurant, librairie, etc.) en proposant des solutions et conseils. Par exemple, il est proposé pour un café restaurant de placer les appareils frigorifiques loin des sources de chaleur, ce qui permet une économie d'environ 110 euros par an (soit environ 160 dollars canadiens). Puis, en septembre 2015, le conseil de Paris a adopté la *Stratégie d'adaptation de Paris face au changement climatique et à la raréfaction des ressources : vers une ville résiliente*. Ce document établit un diagnostic climatique de la situation de Paris et propose un plan d'action ainsi que des objectifs à court et long terme. En octobre, lors de la 3<sup>e</sup> cérémonie de signature de la *Charte Paris action climat*, 31 signataires (petites, moyennes et

grandes entreprises) se sont engagés à réduire leur empreinte carbone sur le territoire parisien. Finalement, le Sommet des Villes pour le climat, qui s'est tenu le 4 décembre 2015 à l'hôtel de ville de Paris, s'est conclu par l'engagement des villes de diminuer de 80 % leurs émissions de gaz à effet de serre et d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables en 2050. (Ville de Paris, 2016)

Au niveau international, la ville de Paris est aussi reconnue pour son activité en matière de climat et d'énergie. En 2005, Paris a notamment rejoint le réseau Energy Cities qui a pour objectif d'agir vers une transition énergétique locale et, en 2010, la municipalité a signé le Pacte de Mexico qui vise à réduire l'impact climatique des villes (Ville de Paris, 2016).

Par conséquent, les différentes initiatives de la ville en matière de lutte contre les changements climatiques se reflètent dans son bilan des émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, entre 2004 et 2014, ses émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 9,2 %. De plus, les émissions de gaz à effet de serre liées au transport routier de personnes ont diminué de 23 %, ce qui prouve l'efficacité de la politique de développement des mobilités active et durable mise en œuvre depuis 2001. En matière de gestion des matières résiduelles, les émissions liées aux déchets ont diminué de 13 % en raison d'une politique de réduction des déchets à la source et d'une amélioration du tri sélectif. (Ville de Paris, 2016)

En ce qui a trait à la biodiversité, Paris s'est fixé d'importants objectifs à l'horizon 2020 en ce qui concerne la place de la nature en ville : ouvrir 30 hectares d'espaces verts en plus, planter 20 000 nouveaux arbres, atteindre 100 hectares de toitures et de façades végétalisées, dont 33 hectares spécialisés pour l'agriculture urbaine. Pour cela, en 2015, la ville a lancé l'opération *du vert près de chez moi* qui permet aux Parisiens d'obtenir un permis de végétaliser le site de son choix sur l'espace public. Ensuite, en 2011, la ville a adopté son premier plan biodiversité pour préserver la biodiversité de Paris. Ce plan prévoit notamment de créer 40 milieux humides, d'arrêter l'utilisation de fertilisants chimiques et de développer des corridors écologiques entre les espaces verts à travers la ville. La ville de Paris coopère avec la ville de Montréal sur le thème de la nature en milieu urbain, et particulièrement, depuis 2015, sur la végétalisation du bâti et de l'espace public. (Ville de Paris, 2016)

En ce qui a trait à l'économie circulaire, c'est-à-dire une économie qui combine innovation sociale, transition écologique et création d'emplois, la maire de Paris veut faire de sa ville un exemple. Depuis juin 2014, la ville de Paris est engagée dans une *stratégie zéro déchet* qui a pour objectif de réduire l'enfouissement et le traitement par incinération des ordures ménagères. Pour atteindre ce but, plusieurs démarches ont été engagées comme par exemple un *plan de lutte contre le gaspillage alimentaire* et un *schéma directeur des déchets de proximité et du recyclage* qui a pour but de faire un état des lieux de la

situation actuelle et des propositions quant à la valorisation de déchets ou le développement de sites de compostage par exemple (Atelier Paris d'Urbanisme (APUR), 2015). À la fin de l'année 2015, les différentes actions menées par la ville avaient permis de réduire de 7 % la quantité de déchets produite par habitant sur la période 2009-2015. Ensuite, la ville a élaboré un *plan d'économie circulaire 2016-2020* afin de mettre en place des actions concrètes en partenariat avec les parties prenantes concernées (associations, entreprises, région Ile-de-France, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), etc.). De plus, la municipalité elle-même participe au développement de l'économie circulaire. Par exemple, la Direction des espaces verts et de l'environnement a mis en place, depuis 2015, une plateforme internet qui permet aux habitants de réemployer les matériaux présents dans les parcs et jardins de la ville. Le développement de cette plateforme à toutes les directions de la ville de Paris est prévu au cours de l'année 2017 (Ville de Paris, 2017a)

De plus, lorsqu'il s'agit d'organiser des événements, la ville se distingue par sa pratique d'adopter une démarche durable. En effet, en été, l'événement « Paris Plages » (aménagement de certaines parties de bord de Seine en plage), la totalité des matériaux (sables, mobiliers, végétaux) sont livrés par la Seine et 90 % des éléments utilisés sont faits à base de matières recyclées ou réemployés par la suite (mobiliers, sable, etc.). D'autre part, la ville a aussi obtenu la certification ISO 20121 (qui reconnaît le travail et la logique de DD tout au long de l'événement : conception, réalisation, clôture) pour l'EURO 2016. En effet, la fan zone mise en place devant la tour Eiffel et pouvant accueillir près de 92 000 personnes était respectueuse de l'environnement, notamment grâce à la mise en place de poubelles biflux, l'utilisation d'écocups (gobelets réutilisables) et la récupération des matériaux pour leur assurer une seconde vie. (Ville de Paris, 2016)

Afin d'améliorer la qualité de l'air, la ville de Paris a adopté de nombreuses actions concernant le transport des personnes et le transport de marchandises. Ainsi, en 2015, une zone de circulation restreinte a été mise en place qui consiste à restreindre la circulation automobile pour les poids lourds, autobus et voitures antérieurs à 2001. Par conséquent, ces véhicules ne peuvent plus circuler sur le territoire parisien de 8 h à 20 h les jours ouvrés pour les véhicules légers et tous les jours pour les véhicules lourds. Cette mesure a pour objectif d'inciter le renouvellement du parc automobile et l'adoption de solutions alternatives de mobilité durable (covoiturage, utilisation des transports en commun, etc.). Des aides financières ont été mises en place pour les particuliers (remboursement des frais de transport en commun pendant un an par exemple) et pour les professionnels (notamment une aide à l'achat d'un véhicule électrique). (Ville de Paris, 2016)

En matière de transport en commun, des actions sont menées avec le syndicat des transports d'Île-de-France et la Régie autonome des transports parisiens pour améliorer la vitesse et la régularité des bus (Ville de Paris, 2016).

En ce qui a trait au transport à pied et à vélo, Paris s'est engagée dans plusieurs plans ambitieux. Par exemple, en 2013, les voies sur berge rive gauche ont été piétonnisées, ce qui a permis d'accueillir plus de 4,1 millions de personnes et de réduire de 15 % le niveau de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) par rapport à l'état initial en 2010. Ensuite, la ville s'est dotée d'un *plan vélo 2015-2020* qui a pour objectif l'usage de la bicyclette en ville pour se déplacer (Ville de Paris, 2016). Ainsi, ce plan prévoit de structurer le réseau cyclable, de doubler le nombre de pistes réservées aux vélos et de créer un réseau express vélo afin de traverser la ville rapidement, comme le démontre la figure 2.1.



**Figure 2. 1 : Réseau cyclable de Paris** (Tiré de : Ville de Paris, 2016, p.30)

La Ville de Paris se distingue donc par les nombreux programmes et stratégies qu'elle a mis en place, que ce soit sa *stratégie zéro déchet* ou l'organisation d'événement écoresponsables. De ce fait, la capitale française a reçu en 2016 le prix *Earth Hour Challenge*, décerné par la WWF (World Wildlife Fund), qui représente la plus haute distinction internationale et qui récompense les actions parisiennes contre le réchauffement climatique et en faveur de l'environnement (Ville de Paris, 2017c).

### **2.1.2. Nancy**

La métropole de Nancy se situe dans le nord-est de la France, en région Lorraine. Elle comptait près de 420 000 habitants en 2014 ; la ville a donc été obligée de rédiger un rapport annuel de DD selon le décret du 17 juin 2011 (INSEE, 2017).

#### **Bonnes actions en matière de développement durable**

Depuis 2004, la ville a mis en œuvre une démarche « Agenda 21 » qui se décline à travers différents programmes tels que le *Programme local de l'Habitat durable*, le *Plan Climat Air Énergie Territoire*, le *Plan de déplacement urbain* et le *Programme Nature en ville* (Agenda 21, 2017a).

Le rapport de DD de la ville de Nancy est divisé selon quatre axes, soit la responsabilité (informer et sensibiliser), l'exemplarité (valoriser les actions de la municipalité), l'attractivité (optimiser les opportunités) et la visibilité (valoriser les savoir-faire). La prochaine section présente les actions qui distinguent la politique environnementale de la Ville de Nancy (Ville de Nancy, 2017).

Afin de sensibiliser la population nancéienne au DD, la Ville de Nancy a mis en place plusieurs programmes. Tout d'abord, la métropole a conçu, en coordination avec le Ministère de l'Éducation Nationale, un programme de sensibilisation, qui comprend la visite d'espaces industriels travaillant à la valorisation des déchets, la découverte de parcs municipaux et l'intervention de spécialistes dans les écoles. Ensuite, en 2016, 12 établissements scolaires ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire, dont trois font l'objet d'une pesée quotidienne dans le cadre du programme international SKOOL. Depuis mars 2017, la sensibilisation s'est étendue à tous les restaurants scolaires et ils devront désormais réaliser une pesée annuelle sur une semaine. D'autre part, depuis 2017, la ville a mis en place des conteneurs enterrés sur la Ville Vieille qui permettent de déposer les ordures ménagères à toute heure, selon les règles du tri sélectif et ainsi de supprimer la collecte quotidienne de matières résiduelles. De plus, des actions spécifiques ont été menées, notamment la collecte de vêtements usagés pour les crèches et garderies municipales, laquelle a permis de collecter plus de 700 kg de vêtements en 2016. (Ville de Nancy, 2017)

Dans un autre ordre d'idées, la Ville de Nancy sensibilise sa population aux économies d'énergie en accueillant annuellement la Fête de l'Énergie et du Climat dont l'objectif est de faire comprendre aux participants le principe de la sobriété énergétique. Dans le cadre de cet événement, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Nancy Grands Territoires fournit du matériel afin de faire découvrir aux citoyens présents des moyens et méthodes de maîtrise énergétique (Ville de Nancy, 2017).

Afin de devenir un modèle de DD, la Ville de Nancy réalise des efforts au sein même de son administration. En effet, depuis 2016, le déroulement du conseil municipal se fait par voie numérique, générant ainsi l'économie de plus d'un million de feuilles de papier, soit 67 arbres préservés. De plus, le personnel d'entretien et de restauration a été sensibilisé à l'utilisation raisonnée des produits de ménages afin d'éviter le rejet de polluants dans les eaux usées et dans l'air, ce qui préserve également la santé des citoyens (Ville de Nancy, 2017).

Dans le cadre du Plan d'équilibre et de développement, qui vise à réaliser des économies de fonctionnement au sein de la collectivité, la Ville de Nancy a diminué le nombre de véhicules légers utilisés par les agents municipaux de 39 % et acquis des véhicules électriques moins polluants pour l'environnement (Ville de Nancy, 2017).

En matière de restauration municipale (essentiellement dans les écoles publiques), une nouvelle politique a été mise en place en 2016, qui souhaite notamment le respect de la saisonnalité des aliments, l'utilisation privilégiée de produits locaux et le passage de 6 à 10 % de produits biologiques dans l'alimentation (Ville de Nancy, 2017).

En ce qui a trait à l'efficacité énergétique, la Ville de Nancy a engagé plusieurs actions dans le cadre du Plan Climat Air Énergie territoriale. Par exemple, tous les bâtiments et sites municipaux ont été convertis à la technologie D.E.L. qui est plus économe en énergie. De plus, l'Hôtel de Ville a fait l'objet de travaux de couverture et d'isolation, ce qui a permis une économie d'énergie de 115 000 kWh par an, soit une réduction de 23 tonnes de CO<sub>2</sub>. De plus, depuis 2011, la Ville de Nancy a mis en place le dispositif national des certificats d'économies d'énergie qui consiste en une aide financière pour les travaux de rénovation énergétiques (isolation, chauffage, etc.), que ce soit pour les communes aussi bien que pour les entreprises ou encore les particuliers. (Ville de Nancy, 2017)

Depuis le début des années 2000, la Ville de Nancy s'est aussi engagée dans une gestion écologique des espaces verts, notamment en réduisant de 69 % sa consommation d'eau et en n'utilisant aucun produit phytosanitaire pour l'entretien des parcs. De plus, des ruches d'abeilles pollinisatrices ont été installées dans le parc de la Cure d'Air afin de préserver la biodiversité. (Ville de Nancy, 2017)

Finalement, en 2016, la métropole de Nancy a obtenu un score de 452 (sur 500) au label European Energy Award, ce qui représente un taux d'action réalisé de son *Plan Climat-Énergie Territorial* (PCET) de 60,9 %. Ce label évalue les politiques énergétiques durables et les actions des collectivités à travers six domaines, comme par exemple la planification du développement territorial ou la mobilité et est décerné aux villes

pour une durée de quatre ans. L'objectif de la métropole est de maintenir son niveau au cours des prochaines années. (Ville de Nancy, 2017). À des fins de comparaison, 39 villes françaises ont aussi obtenu ce titre et seulement deux municipalités se sont démarquées en devenant Cit'ergie GOLD (qui représente la récompense ultime du label). La ville de Nancy se situe donc dans la moyenne (Cit'ergie, 2017a)

La Ville de Nancy favorise son attractivité à travers différentes actions. Tout d'abord, son offre culturelle riche et variée est reconnue à l'échelle nationale et européenne, que ce soit pour les musées, le Salon du livre ou autres événements comme les Rendez-vous place Stanislas. Ces différentes activités génèrent des retombées économiques et sont également une source d'emplois (par exemple, les Rendez-vous place Stanislas ont générés 1,2 million d'euros en 2016). Ensuite, la ville met en place des politiques de retour à l'emploi, notamment dans le cadre des programmes *Pool Auto* et *Logistique Voirie* qui permettent de réintégrer le marché du travail par le biais de programmes municipaux. Entre 2014 et 2016, ces programmes ont accueilli 495 bénéficiaires, avec un taux d'emploi de 40 % un an après leur participation (Ville de Nancy, 2017). Enfin, un symbole écoresponsable de la Ville de Nancy est son port fluvial, notamment grâce à l'installation d'un espace ordures ménagères avec tri sélectif des déchets, un site de compostage et une station de dépotage en accès gratuit. De plus, ce site est bénéficiaire du label « Pavillon Bleu 2016 » qui valorise les communes et ports de plaisance qui mènent des actions de développement touristique durable permanentes (Pavillon bleu, 2017).

La Ville de Nancy a mis en place le projet « Arc en Ciel » qui propose aux familles en démarche de réinsertion professionnelle un service de garde d'enfants à domicile sur des horaires atypiques (dès 5 h du matin et pouvant aller jusqu'à minuit). Cette formule permet de lutter contre la précarité à l'emploi, notamment féminin (Ville de Nancy, 2017).

Les différentes politiques et actions présentées ci-dessus permettent donc d'observer que la Ville de Nancy s'est engagée dans une démarche de DD depuis de nombreuses années, en créant des projets diversifiés et renouvelés régulièrement.

### **2.1.3. Nantes**

La ville de Nantes se situe dans l'ouest de la France, à 50 km de l'océan Atlantique. Elle est le chef-lieu du département de la Loire-Atlantique et préfecture de la région Pays de la Loire. En 2013, la ville recensait près de 293 000 habitants, ce qui l'oblige à rédiger un rapport de DD annuel (INSEE, 2017).

## **Bonnes pratiques en matière de développement durable**

Depuis 2006, Nantes a mis en place une démarche « agenda 21 » dont le premier bilan a été fait en mars 2011 avec l'aide de représentants de différentes organisations du territoire (conseil de développement de Nantes Métropole, milieu associatif (Écopôle), chambre consulaire). L'agenda 21 a été renouvelé en 2011 en privilégiant quatre thèmes spécifiques, soit le climat, les déplacements, l'eau et la biodiversité (Ville de Nantes, s.d). De plus, en 2013, la Ville de Nantes a obtenu le prix Capitale Verte d'Europe qui vise à encourager les villes à prendre en compte l'environnement dans leurs aménagements urbains (Commission européenne, 2017).

Le rapport de DD pour l'année 2016, produit par la Ville de Nantes, se concentre essentiellement sur les actions mises en œuvre pour préserver la biodiversité. De ce fait, c'est le rapport de 2015 qui est à l'étude ici, afin d'avoir un éventail plus large des pratiques de la municipalité. Celui-ci se divise en cinq chapitres qui présentent les orientations prises par la collectivité. La section suivante a pour but de présenter les principales actions de la politique environnementale de la Ville de Nantes.

Depuis 2012, la Ville de Nantes favorise le développement de réseaux de chaleur qui consiste à distribuer de la chaleur à de nombreux logements ou bureaux par une production locale d'énergie (incinération de déchets et bois). L'objectif de ce projet est de connecter près de 30 000 logements à ces réseaux (Ville de Nantes, 2016).

En 2014, la municipalité a inauguré le premier immeuble collectif social à énergie positive. Ce bâtiment bénéficie de nombreuses innovations techniques telles qu'une pompe à chaleur ou la récupération des calories des descentes d'eaux usées. De plus, la production d'électricité solaire photovoltaïque permet de produire plus d'électricité que le bâtiment n'en consomme (Ville de Nantes, 2016).

La Ville de Nantes s'est fixé comme objectif d'améliorer le réseau de transports. Tout d'abord, une nouvelle tarification a été adoptée depuis 2014 qui permet aux familles d'utiliser les transports en commun pour seulement 4 euros le samedi. Ce titre de transport inclut deux billets (un aller-retour) et permet jusqu'à sept personnes de voyager ensemble. Ensuite, la municipalité a pour but d'augmenter l'usage du vélo en ville, dans le cadre du plan vélo de Nantes Métropole. Pour cela, des aménagements ont été adaptés (pistes larges à double sens, chaussées surélevées) et près de 520 km de pistes cyclables sécurisées seront aménagés d'ici 2020 (Ville de Nantes, 2016). Finalement, la Ville de Nantes a mis en place un *Plan de Déplacement Urbain (PDU)*, de 2010 à 2015, afin de favoriser le partage de la voie publique par les différents usagers (piétons, cyclistes et conducteurs). Pour cela, des zones apaisées (zones 30 km/h, aires piétonnes, etc.) et des zones à trafic limité ont été développées (Nantes Métropole, 2010).

Depuis plus de 10 ans, la Ville de Nantes s'est engagée dans une politique de gestion des déchets. En 2013, la municipalité a opté pour une collecte sélective optimisée : TRI'SAC. Dans le cadre de ce système, l'utilisateur trie ses matières résiduelles en deux catégories, soit les sacs bleus (ordures ménagères) ou les sacs jaunes (emballages et papiers) et les jette dans un même bac. Les sacs sont ensuite collectés par un seul véhicule (Ville de Nantes, 2016).

La Ville de Nantes s'implique aussi à réduire les émissions de GES produites par la municipalité elle-même. Ainsi, la métropole a mis en place un plan de mobilité interne pour encourager les agents municipaux à adopter une mobilité durable, que ce soit pour les déplacements domicile-travail ou bien les déplacements d'affaires. Par exemple, 17 037 billets de transports en commun ont été distribués en 2015 pour les déplacements professionnels. D'autre part, la municipalité a fait du stade Pierre Quinon un exemple de bâtiment durable en installant près de 4 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur la toiture, ce qui en fait une des plus grandes centrales urbaines de France intégrées à un bâtiment. De plus, le bâtiment produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. Finalement, la ville a aussi opté pour un éclairage plus performant et adapté aux usages qui a permis de diminuer la consommation globale d'énergie de 9 % entre 2010 et 2014. Pour cela, différentes mesures ont été mises en œuvre telles que des travaux de rénovation, l'économie d'énergie par point lumineux, des coupures d'éclairage la nuit ou l'adoption de nouvelles technologies (mâts solaires ou candélabres à D.E.L.). (Ville de Nantes, 2016)

La Ville de Nantes figure parmi les premiers lauréats du projet « Territoire zéro déchet zéro gaspillage ». Cette démarche consiste à définir et mettre en œuvre un programme d'action afin d'améliorer la gestion de matières résiduelles, sur une durée de trois ans. De plus, la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées (citoyens, services de restauration collective, acteurs économiques, etc.) est nécessaire. Pour cela, Nantes Métropole a mis en place la grande table de l'agglomération qui permet de sensibiliser les acteurs locaux à la lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2015, cet événement a accueilli plus de 6 000 participants et plus de 90 associations, commerçants et agriculteurs. (Ville de Nantes, 2016)

Depuis 2012, Nantes a formé une équipe de six conseillers qui accompagne les copropriétés dans des démarches de rénovations énergétiques. Cet accompagnement vise surtout à informer les copropriétaires sur les aides financières mobilisables (Ville de Nantes, 2016). Afin de soutenir la dynamique de rénovation engagée, la ville s'est portée candidate au projet national « Écocité-Ville de demain » qui aide financièrement les copropriétés engagées dans des travaux de rénovation BBC (bâtiment basse consommation) (Boileau, s.d).

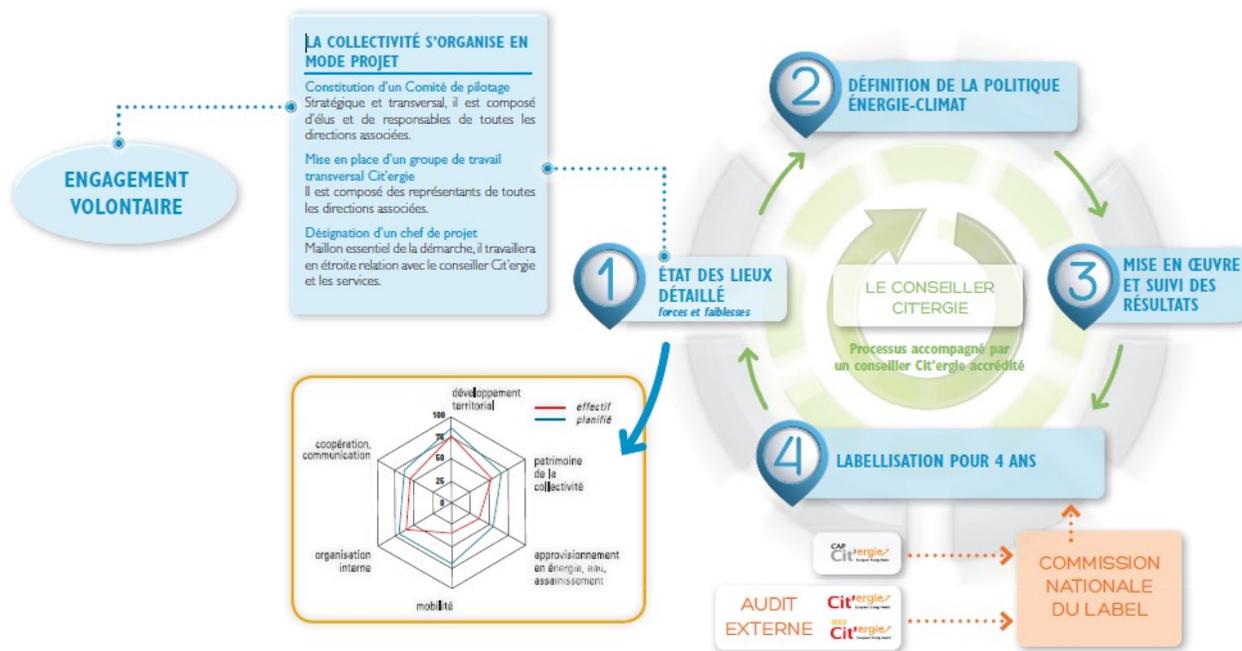
Sur la scène internationale, Nantes a accueilli, en 2013, le Sommet mondial des villes durables Ecocity qui a abouti à la signature de la déclaration de Nantes qui engage les représentants des villes et collectivités à travers le monde à réduire les émissions de GES pour lutter contre le réchauffement climatique (Nantes Métropole, s.d).

Depuis la canicule exceptionnelle de 2003 qui a frappé la France, Nantes a mis en place un Plan canicule pour protéger les populations les plus fragilisées afin de limiter les conséquences caniculaires. Celui-ci se traduit par une mobilisation des services dédiés à la protection de la société civile et aussi des associations qui peuvent conseiller et protéger les citoyens les plus exposés (Ville de Nantes, 2016).

La ville de Nantes a répondu à l'appel à proposition « Smart Cities » de la Commission européenne. Ce projet consiste à accueillir sur le territoire des solutions innovantes, intégrées et renouvelables dans d'autres villes afin d'accroître l'efficacité énergétique globale des villes tout en assurant de meilleures conditions de vie aux citoyens (Ville de Nantes, 2016).

Des études conduites par l'Association agréée de surveillance de la qualité de l'air démontrent que les émissions de GES d'origine énergétique, sur le territoire de la Ville de Nantes, sont en baisse entre 2003 et 2012 (Ville de Nantes, 2016). Cette réduction s'explique par les efforts mis en place à différentes échelles : les politiques publiques de la ville en matière d'habitat et de déplacement, les actions portées par le gouvernement national (par exemple, la réglementation thermique des bâtiments) ou encore au niveau européen (comme les normes sur la motorisation des véhicules).

Entre mi 2014 et mi 2015, Nantes a fait évaluer les marges de progrès de son plan climat à l'aide d'évaluations externes et du référentiel européen Cit'ergie, porté par l'ADEME. Cette évaluation permet aux villes d'obtenir un label en fonction du niveau d'engagement identifié. Celui-ci est déterminé en fonction d'une grille de questionnement définie selon six thématiques, soit la coopération et communication, le développement territorial, le patrimoine de la collectivité, l'approvisionnement en énergie, eau et assainissement, la mobilité et l'organisation interne. L'outil Cit'ergie consiste alors à interroger la démarche d'une collectivité selon les étapes présentées dans la figure 2.2.



**Figure 2. 2 : Schéma d'évaluation Cit'ergie** (Tiré de : Cit'ergie, 2017a, p.1)

L'inventaire des pratiques de DD permet donc de constater que la Ville de Nantes a mis en place de nombreux programmes qui permettent de déployer de nombreux efforts en matière de DD, ce qui permet à la métropole de se distinguer avec l'obtention de prix, comme le label Cit'ergie. De plus, certaines de ces actions entraînent une réduction des émissions de GES de la ville.

#### 2.1.4. Bordeaux

La Ville de Bordeaux est une commune du sud-ouest de la France, préfecture du département de la Gironde et chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine. En 2015, elle recensait 235 000 habitants, ce qui oblige la municipalité à rédiger un rapport annuel de DD (INSEE, 2017).

#### Bonnes pratiques en matière de développement durable

Depuis plusieurs années, Bordeaux a intégré les préoccupations environnementales à ses politiques, notamment en adoptant en 2008 un programme d'action Agenda 21, en parallèle du projet social 3 et du projet d'aménagement urbain durable bordeaux 2030 (Agenda 21, 2017c).

Dans le *PCET 2012-2016*, la Ville de Bordeaux s'est engagée à réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment, ce qui se reflétait en 2014 par une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 35 % pour le gaz et 20 % pour l'électricité en 2014, par rapport à 2007 (Ville de Bordeaux, 2012). De plus, en 2016, la ville a relancé cette dynamique en sensibilisant les agents à travers l'académie climat énergie et en réduisant la

consommation des bâtiments municipaux. En effet, en 2014, la facture énergétique des bâtiments de la ville s'élevait à 6,66 millions d'euros contre 6,5 millions d'euros en 2007, et ce, malgré une augmentation de 39 % du prix du gaz et de 48 % pour l'électricité sur cette même période. Ensuite, Bordeaux a diminué la consommation d'énergie de l'éclairage public grâce en modifiant l'intensité lumineuse et la puissance électrique installée. Cette modification a entraîné une réduction de 17 % de la consommation entre 2007 et 2014 (Ville de Bordeaux, 2015).

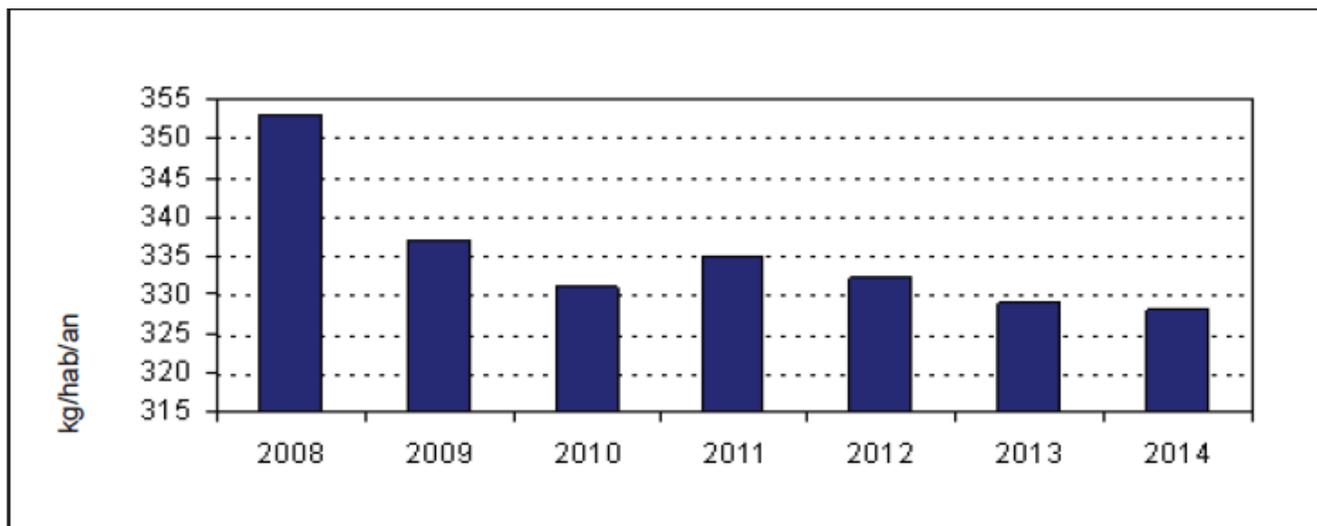
En ce qui a trait aux énergies renouvelables, la ville a atteint l'objectif qu'elle s'était fixé dans son PCET dès 2013, avec 23 % de la consommation d'énergie des bâtiments du patrimoine municipal provenant d'énergies douces (Ville de Bordeaux, 2015).

Ensuite, dans son plan climat, la ville s'était fixé comme objectif de réduire sa consommation d'eau de 60 %, par rapport à 2006. Celui-ci a été atteint dès 2014 avec une diminution de 64 %, notamment grâce aux efforts réalisés dans les espaces verts (- 84 %), les bâtiments municipaux (- 36 %) ou encore les services urbains (- 61 %) (Ville de Bordeaux, 2015).

La Ville de Bordeaux a mis en place un *schéma de management environnemental* qui a notamment permis la labellisation de 10 parcs comme « refuges LPO » (Ville de Bordeaux, 2015) qui représentent des terrains publics ou privés sur lequel le propriétaire s'engage à préserver ou restaurer la biodiversité (Ligue pour la protection des oiseaux, s.d).

Ensuite, la ville a mené deux études pour lutter contre les îlots de chaleur urbaine. La première s'est inscrite dans le cadre du programme européen « ADAPTA CLIMAT II » et a démontré que les épisodes de fortes chaleurs sont chaque année plus longs et plus fréquents et nécessitent donc la recherche de solutions. La seconde étude a évalué des pistes de solutions afin de lutter contre ce réchauffement, comme par exemple la nature des revêtements installés (toitures, voiries, etc.). (Ville de Bordeaux, 2015)

En ce qui a trait aux matières résiduelles, la quantité collectée par habitant diminue progressivement depuis 2008 pour atteindre 328 kg/an/habitant en 2014, comme le démontre la figure 2.3.



**Figure 2. 3 : Évolution du poids des matières résiduelles générées** (Tiré de : Ville de Bordeaux, 2015, p.15)

Sur le plan local, la Ville de Bordeaux se distingue sur de nombreux faits. Par exemple, en 2014, la municipalité a créé l'Observatoire bordelais de l'égalité afin d'établir un diagnostic et de rédiger un *plan local de lutte contre les discriminations* dans les prochaines années. Ensuite, la ville a adopté un *plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes* en janvier 2014, dans le cadre de la charte européenne pour l'égalité hommes femmes dans la vie locale. (Ville de Bordeaux, 2015)

La ville de Bordeaux souhaite poursuivre son développement en respectant des modes de production et de consommation responsables. Pour cela, ses actions se manifestent par deux axes, soit :

- Une politique économique tournée vers l'esprit d'entreprise, l'emploi et l'insertion ;
- Une gouvernance alimentaire cohérente, résiliente et partagée. (Ville de Bordeaux, 2015)

C'est dans cet esprit que plusieurs programmes ont été engagés comme par exemple la convention signée en 2014 entre la ville et la Maison de l'Emploi afin de mieux anticiper les changements économiques et favoriser l'emploi local (Ville de Bordeaux, 2015).

La ville s'est aussi engagée sur la relocalisation du système alimentaire, notamment en étant désignée ville pilote en matière de gouvernance alimentaire par le Dreal Aquitaine, en 2014. De plus, la métropole a aussi signé l'*Urban Food Policy Pact* de Milan, qui est une charte d'engagement international en faveur d'une alimentation durable pour tous (Ville de Bordeaux, 2015).

L'inventaire des actions de la ville en matière de DD permet de constater qu'il y a un réel progrès dans les pratiques de la métropole depuis plusieurs années. Cette amélioration se caractérise par la réalisation

d'efforts dans différents domaines et se reflète notamment dans le bilan GES de la métropole dont les émissions ont diminué de 10,96 % en 2016, par rapport à 2012 (Cité administrative de Bordeaux, 2016).

À la suite de l'analyse des pratiques de DD mises en place dans les quatre villes à l'étude, il est possible de constater que ces municipalités françaises ont toutes entamé une démarche de DD, dont certaines font même l'objet de prix et distinctions pour féliciter leurs actions. Ensuite, le fait que le gouvernement français oblige les villes de plus de 50 000 habitants à rédiger un rapport annuel de DD permet de faire un suivi de l'évolution des efforts en place. Toutefois, un point négatif est que les collectivités ne se fixent que rarement de plan d'action avec des objectifs à atteindre selon un échéancier et des axes d'interventions, ce qui serait intéressant pour évaluer objectivement leur démarche.

## **2.2 Le développement durable au Québec**

Depuis de nombreuses années, le gouvernement du Québec encourage les démarches de DD, notamment à l'échelle locale. Bien que les municipalités ne soient pas assujetties à la *Loi sur le développement durable* de 2006, celles-ci sont nombreuses à s'engager officiellement dans une démarche de DD. Ainsi, quatre villes québécoises, soit Montréal, Lévis, Longueuil et Sherbrooke, ont été sélectionnées dans le cadre de cet essai afin d'être l'objet d'une analyse des différentes pratiques de DD au niveau municipal au Québec.

### **2.2.1. Montréal**

La ville de Montréal se situe sur l'île fluviale de Montréal, sur le fleuve Saint-Laurent dans le sud du Québec. Elle est la deuxième ville la plus peuplée au Canada et la principale métropole de la province du Québec. En 2016, elle comptait un peu plus de 1 700 000 d'habitants (Statistique Canada, 2017a).

#### **Bonnes pratiques en matière de développement durable**

Depuis 2005, la métropole est engagée dans une démarche de DD dans le cadre d'un *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*, qui couvre à chaque fois une période de cinq ans. *Montréal durable 2016-2020* représente la troisième version de ce plan et suit le mouvement entamé lors des deux premiers en en bonifiant certains aspects. Par exemple, il propose des actions qui doivent être réalisées d'ici 2020 et aussi des projets phares d'aménagement et de collaboration (Ville de Montréal, 2017). Ce plan se divise en quatre chapitres qui présentent les défis de DD pour Montréal, les priorités d'interventions, les cibles collectives et les actions mises en œuvre.

Le bilan du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* a permis de démontrer le progrès dans la réalisation des objectifs que la ville s'était fixée à l'horizon 2015, notamment la réduction

de 15 % la production d'eau potable en 2015 par rapport à l'an 2000 : objectif atteint puisque la quantité produite est passée de 728 millions de mètres cubes en 2000 à 600 millions mètres cubes en 2015. Cependant, de nombreux engagements n'ont pas pu être mis en œuvre en raison de modifications de mandats ou de réallocations de ressources. (Ville de Montréal, 2015)

Pour 2016-2020, la ville s'est dotée d'un troisième *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* qui cible trois défis, soit :

- Montréal sobre en carbone : à l'occasion de la COP21, Montréal a ratifié la *Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris* et s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 80 % d'ici 2050, par rapport à 1990;
- Montréal équitable : la ville souhaite améliorer l'accès aux services et aux infrastructures, notamment dans le but de lutter contre les inégalités;
- Montréal exemplaire : la métropole souhaite être un exemple en matière de DD. (Ville de Montréal, 2016)

À la suite du bilan du second *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*, la ville a constaté la progression de l'intégration des enjeux dans plusieurs secteurs d'activités et a donc décidé de concentrer les efforts mis en place sur quatre priorités, soit :

- Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;
- Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;
- Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé;
- Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable. (Ville de Montréal, 2016)

Afin de répondre aux défis présentés ci-dessus, Montréal s'est fixé dix cibles ambitieuses, qui sont mesurables à l'aide de différents outils, soit :

- Réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 30 % d'ici 2020 par rapport 1990 et 80 % d'ici 2050;
- Atteindre la norme canadienne de qualité de l'air ambiant (NCQAA) en matière de concentration des particules fines dans l'air ambiant d'ici 2020;

- Atteindre une part modale, à la pointe du matin, de 55 % pour les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun d'ici 2021;
- Rétablir une consommation d'énergie équivalente ou inférieure à celle de 1990 dans les bâtiments des secteurs commercial et institutionnel;
- Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires, à Montréal, d'ici 2020 par rapport à 2010;
- Augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025;
- Accroître à moyen terme la part des aires protégées terrestres à 10 % du territoire;
- Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020;
- Réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020;
- Réduire de 10 % la sédentarité de la population de l'Île de Montréal d'ici 2025. (Ville de Montréal, 2016)

En ce qui concerne les actions à mettre en œuvre, le *Plan Montréal durable 2016-2020* fournit un plan d'action tant à la collectivité qu'à l'administration municipale afin de soutenir le développement d'une ville durable. Ainsi, des exemples d'actions sont proposés aux différentes parties prenantes en fonction des quatre priorités énumérées précédemment, par exemple les organisations partenaires sont incitées à utiliser les transports actifs et collectifs pour le déplacement des employés pour répondre à la priorité de réduire les émissions de GES. De plus, la ville de Montréal a mis en place des équipes de mobilisation pour chacune des quatre priorités qui ont pour but d'encadrer les réalisations. (Ville de Montréal, 2016)

Afin de soutenir la réalisation des objectifs du plan *Montréal durable 2016-2020*, la ville a mis en place de nombreux plans et politiques, par exemple la *politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* (Ville de Montréal, 2016). De plus, de nombreuses parties prenantes importantes sont engagées activement dans la réalisation des objectifs de la ville par exemple l'aéroport de Montréal, le Cirque du Soleil ou encore Bell Canada.

Les différentes actions présentées ci-dessus permettent de démontrer l'engagement de la Ville de Montréal à devenir une ville exemplaire en matière de DD. De plus, la métropole a déjà reçu de nombreux

prix et distinctions pour qualifier sa démarche comme par exemple, en 2014, le *Prix Mérite Ovation Municipale* qui distingue les villes (peu importe leurs taille, population ou position géographique) pour leurs efforts afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens (Ville de Montréal, 2017).

### **2.2.2. Lévis**

La ville de Lévis est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, en face de Québec et détient les obligations légales d'une municipalité régionale de comté dans la région de Chaudière-Appalaches. Elle fait également partie de la communauté métropolitaine de Québec. En 2016, sa population était d'environ 143 000 habitants (Statistique Canada, 2017b).

#### **Bonnes pratiques en matière de développement durable**

La démarche en DD de la Ville de Lévis a débuté en 2011 avec le lancement des réflexions et de la réalisation du PADD. Ce plan d'action est le fruit de la concertation entre la communauté, l'administration municipale et plusieurs parties prenantes. De plus, afin que le PADD soit réaliste et efficace, la ville a réalisé un *Portrait et diagnostic en matière de développement durable* de la ville en 2012 (Groupe DDM, 2012). Finalement, le plan d'action a été publié en 2014 et est divisé en cinq sections, soit une partie dédiée aux fondements du PADD, une sur la vision stratégique adoptée, puis les axes d'interventions et objectifs sont définis, suivis de fiches descriptives des actions selon huit axes et finalement des recommandations pour la mise en œuvre.

Tout d'abord, il faut savoir que Lévis a impliqué des parties prenantes lors de l'élaboration de son PADD afin de considérer leur avis. Celles-ci sont :

- Le personnel de la ville, à travers des rencontres internes auprès de chaque direction ;
- Les comités, et plus particulièrement le comité de suivi du PADD, qui permet de valider l'avancement du processus ;
- Les partenaires potentiels (entreprises, institutions, organismes communautaires, etc.) qui auront plusieurs actions à mettre en œuvre ;

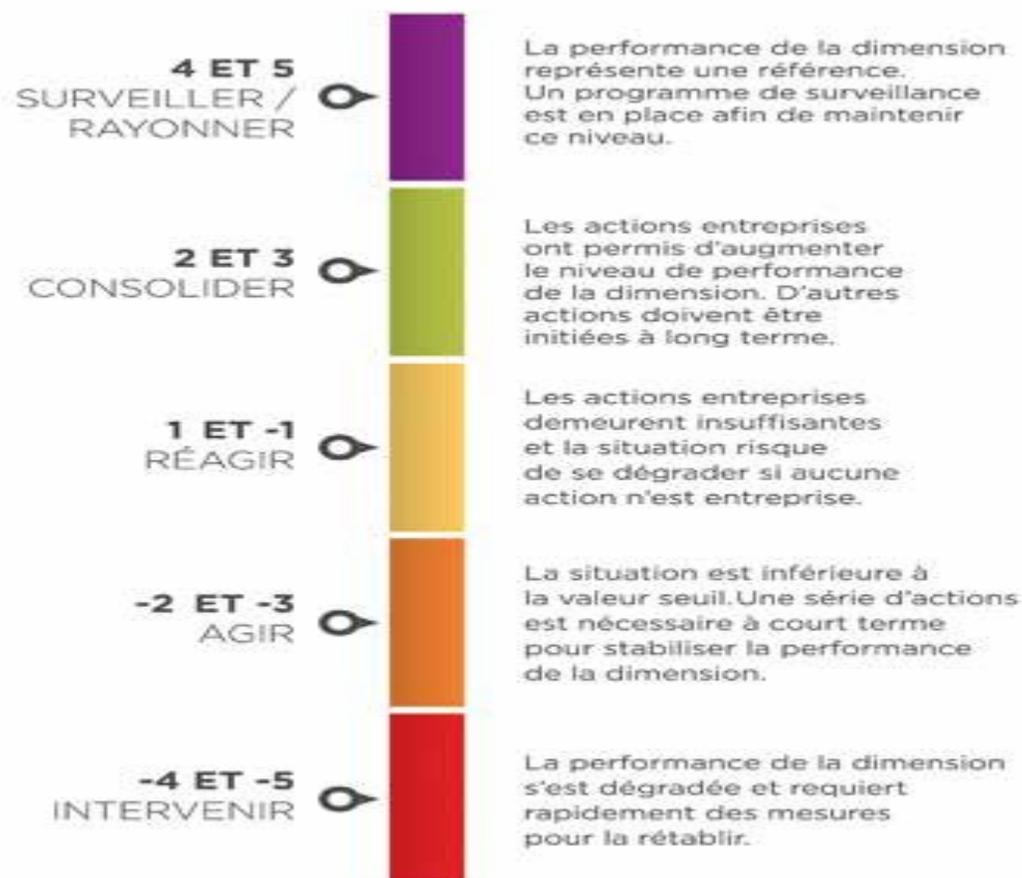
Les citoyens, consultés lors d'une consultation publique en 2014. (Ville de Lévis, 2014) Dans la seconde partie du PADD, la Ville de Lévis définit sa vision stratégique afin d'orienter ses actions. Celle-ci se résume comme suit :

« Lévis est garante de la qualité de son environnement. Elle rayonne par une économie prospère et innovante. Ses citoyennes et citoyens sont engagés et fiers de la qualité de leur milieu de vie et de leur histoire. La ville de Lévis est gouvernée par des élues et élus qui portent une vision d'avenir pour sa durabilité. » (Ville de Lévis, 2014)

Pour atteindre cette vision stratégique, la ville se fixe 36 objectifs en fonction de huit axes d'intervention, qui sont :

- Gestion durable et intégrée de l'eau ;
- Gestion durable du territoire et des ressources naturelles et protection de l'environnement ;
- Mise en valeur des loisirs, des sports et de la culture ;
- Qualité du milieu de vie et des services ;
- Gestion de l'énergie ;
- Dynamisme et vitalité économiques ;
- Mobilité durable ;
- Communication et gouvernance. (Ville de Lévis, 2014)

Ces axes sont présentés sous forme de tableau avec une définition des objectifs, ainsi que la phase de mise en œuvre et la faisabilité de ces derniers, dans le but d'en faire un suivi. La faisabilité est mesurée en fonction du cadre d'évaluation des indicateurs utilisés pour faire le *Portrait et diagnostic en matière de développement durable de Lévis*, comme le démontre la figure 2.4.

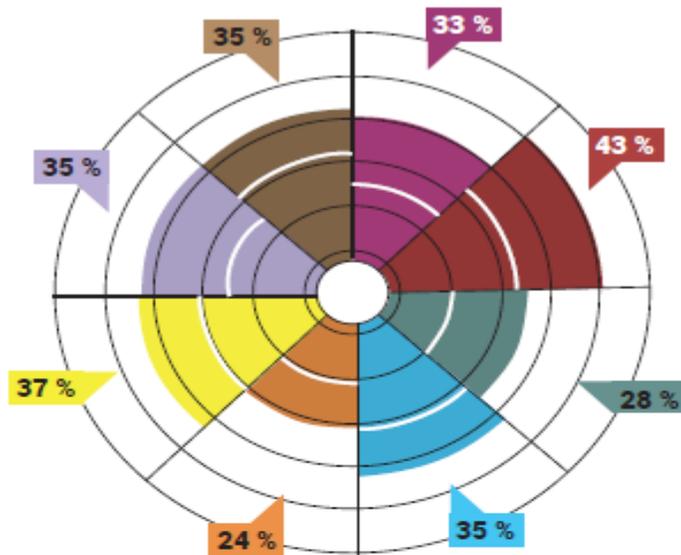


**Figure 2. 4 : Cadre d'évaluation des indicateurs** (Tiré de : Ville de Lévis, p. 7)

Quant aux phases de réalisation, celles-ci s'échelonnent sur 20 ans. La phase 1 signifie que l'action est déjà en cours et doit être poursuivie. La phase 2 commence en 2019 et la phase 3 en 2024.

La partie du PADD consacrée aux fiches descriptives des actions définit chacun des 36 objectifs que la ville s'est fixée. Elle donne également des actions spécifiques à mettre en œuvre, des cibles à atteindre, des indicateurs permettant de faire le suivi de l'action ainsi que les parties prenantes ayant un rôle à jouer.

Depuis son lancement en 2014, la progression des actions se fait de façon uniforme, comme le prouve la figure 2.5.



## Axes

- 1 Gestion durable et intégrée de l'eau
- 2 Gestion durable du territoire et des ressources naturelles et protection de l'environnement
- 3 Mise en valeur des loisirs, des sports et de la culture
- 4 Qualité du milieu de vie et des services
- 5 Gestion de l'énergie
- 6 Dynamisme et vitalité économiques
- 7 Mobilité durable
- 8 Communication et gouvernance

**Figure 2. 5 : État d'avancement 2016 des actions du PADD, selon les axes d'intervention** (Tiré de : Ville de Lévis, 2016, p.6)

Bref, le PADD de la Ville de Lévis est ambitieux et permet une progression en matière de DD de la part de la municipalité puisqu'en seulement deux ans, soit de 2014 à 2016, le niveau d'avancement global était de 34 % alors que le plan d'action vise une période de 20 ans, ce qui est prometteur pour l'avenir (Ville de Lévis, 2016).

### 2.2.3. Longueuil

La Ville de Longueuil est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, face à Montréal. Elle représente le cœur de l'agglomération de Longueuil, constituée de Ville-centre Longueuil, Vieux-Longueuil, Greenfield Park et Saint-Hubert. En 2016, la population de l'agglomération s'élevait à près de 240 000 habitants (Ville de Longueuil, 2017a).

## **Bonnes pratiques en matière de développement durable**

C'est en 2012 que la ville a lancé officiellement sa démarche de DD en procédant à un portrait et diagnostic de la situation de la municipalité. Pour cela, une analyse interne (plans et politiques municipaux) et externe (revue des meilleures pratiques dans d'autres municipalités) a été réalisée. Ensuite, des consultations publiques et avec les différents comités municipaux ont été tenues afin de partager la démarche de la ville et ses objectifs. Finalement, c'est entre décembre 2012 et juillet 2013 que le *Plan stratégique de développement durable* (PSDD) a été rédigé et mis en œuvre à partir de 2013 jusqu'en 2018, pour atteindre à long terme la vision Longueuil 2035. Celui-ci est divisé en six parties, dont les quatre premières présentent la vision de la municipalité, la cinquième définit les cinq directions stratégiques de DD adoptées puis la dernière établit les objectifs, orientations et actions en lien avec les axes sélectionnés. (Ville de Longueuil, 2012)

Le conseil municipal a reçu une aide financière, pour soutenir sa démarche de DD, de 200 000 dollars du Fonds municipal vert qui a pour but d'offrir du financement et un partage de connaissances en matière de DD aux collectivités (Fédération canadienne des municipalités, 2017). La démarche longueilloise a aussi été saluée par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour son souci de travailler à une budgétisation durable et de verdir ses sources de financement, une première au Québec (Ville de Longueuil, 2012).

La Ville de Longueuil a sélectionné cinq directions stratégiques pour atteindre sa vision d'une collectivité durable, soit :

- Ville en santé ;
- Ville verte et bleue ;
- Ville prospère et aménagée durablement ;
- Ville mobile ;
- Ville exemplaire. (Ville de Longueuil, 2012)

Chacun de ces axes possède ses propres objectifs, thèmes, et plans et politiques qui vont permettre de soutenir les actions mises en œuvre. La ville a alors établi un plan ambitieux où elle donne des cibles particulières à atteindre. Pour cela, des orientations sont définies, avec des actions à mettre en œuvre et un échéancier à respecter, à court, moyen ou long terme. Ces dernières sont alors présentées sous la forme de la figure 2.6.

ORIENTATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>		
<b>1</b> Prioriser le redéveloppement et la revitalisation des quartiers anciens et aménager les nouveaux milieux de vie de manière compacte où les services de proximité et la mixité des usages structurent le milieu de façon harmonieuse et durable	Planifier un développement urbain répondant aux meilleures pratiques en aménagement, ce qui favorise le respect de l'environnement, la qualité de vie, l'intégration, le lien social et l'efficacité économique	En continu
	Assurer, lors de la planification des projets de revitalisation, de redéveloppement et de développement, l'implantation ou le prolongement de la trame verte et bleue	En continu
	Poursuivre le travail de réduction d'îlots de chaleur	En continu
	Fixer des ratios minimaux de densité tout en respectant les capacités de réception du milieu et les caractéristiques socioculturelles	Moyen terme
	Favoriser toutes les mixités sociales dans l'aménagement du territoire	En continu
	Arrimer les planifications d'aménagement et de transport afin de redévelopper ou développer de façon viable les milieux de vie	En continu
	Développer des axes structurants bâtis autour du transport collectif et proposer une composition urbaine qui réduise les besoins de déplacement	Moyen terme

**Figure 2. 6 : Exemples d'orientations adoptées par la ville de Longueuil dans son PSDD (Tiré de : Ville de Longueuil, 2012, p.41)**

Cependant, aucun indicateur n'est proposé pour mesurer la progression du PSDD. De plus, aucun bilan n'a été fait depuis 2013 pour évaluer l'avancement du plan d'action.

En 2017, la ville a adopté un projet pilote des matières organiques qu'elle mettra en place dès septembre. Celui-ci vise un peu plus de 3 000 foyers et représente la première étape dans la collecte de compost à Longueuil. Il se poursuivra pendant plusieurs années (Ville de Longueuil, 2017b), selon l'échéancier suivant :

- 2017-2018 : Projet pilote – 3 000 portes (7 500 citoyens) ;
- 2018-2019 : Étendre le projet pilote – 10 000 (environ 25 000 citoyens) ;
- 2021 : Collecte des matières organiques à l'ensemble du territoire (1 à 8 logements) ;
- Ouverture de l'usine de biométhanisation (CeReMo).

En bref, il est possible de constater que la ville de Longueuil a entamé une démarche de DD ambitieuse depuis 2012, avec plusieurs axes visés et de nombreux objectifs. Toutefois, à l'heure actuelle, il n'est pas possible de mesurer la progression de son plan puisqu'aucun bilan intermédiaire n'a été fait et aucun indicateur n'est proposé pour faire un suivi régulier.

#### **2.2.4. Sherbrooke**

La Ville de Sherbrooke se situe à 140 kilomètres de Montréal et à 50 kilomètres de la frontière des États-Unis. Elle est le principal centre économique, culturel et institutionnel de l'Estrie. En 2016, sa population était d'environ 212 000 habitants (Statistique Canada, 2017c).

## **Bonnes pratiques en matière de développement durable**

C'est en 2005 que la ville a entamé sa démarche de DD en adoptant une *politique de développement durable*. Les trois axes d'intervention sélectionnés par la ville pour mettre en œuvre cette politique sont les suivants :

- Adopter une gestion interne écologiquement responsable et durable;
- Favoriser la compréhension, l'engagement et la coopération envers le DD;
- Intégrer de façon transversale les concepts de DD dans ses politiques et stratégies visant la communauté. (Ville de Sherbrooke, 2005)

En 2008, Sherbrooke s'est doté d'un *plan d'action de développement durable 2008-2011* afin de répondre aux objectifs de la *politique de développement durable* et de déterminer des actions à mettre en œuvre en fonction des axes d'interventions énumérés précédemment. Celui-ci présente également les partenaires, les ressources (internes ou externes), l'échéancier initial et l'état d'avancement pour chacune des actions. Toutefois, aucun indicateur n'est proposé afin de faire le suivi de façon objective. (Ville de Sherbrooke, 2008)

En 2012, la Ville de Sherbrooke a publié un *Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire*. Ce document présente les neuf stratégies adoptées par la municipalité pour atteindre la vision stratégique que cette dernière présente, soit :

- Développer l'économie du savoir et consolider la base économique;
- Offrir des milieux de vie de qualité;
- Protéger et mettre en valeur l'environnement et les milieux naturels;
- Optimiser l'occupation du territoire urbanisé;
- Privilégier les transports actifs et les transports collectifs;
- Valoriser le territoire rural et le territoire agricole;
- Accroître la vitalité et le rayonnement des arts et de la culture;
- Faire de Sherbrooke une destination touristique recherchée;

- Favoriser l'innovation sociale, la participation citoyenne et la vie communautaire. (Ville de Sherbrooke, 2012)

Ce document est similaire à une politique de DD puisqu'il fixe des objectifs à atteindre dans les prochaines années, à travers plusieurs stratégies et axes d'interventions. Toutefois, celui-ci n'est pas un plan d'action puisqu'il ne prévoit pas d'échéancier ni de programmes à mettre en œuvre.

C'est en 2014 que la ville a publié le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* qui constitue un plan d'action et un programme de suivi de la mise en œuvre des actions, afin de mettre en place la conception que la ville présente dans son *Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire*. Ce document est ambitieux et traite des thématiques présentées dans l'*énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire*. Le tableau 2.1 présente les différentes orientations adoptées par la ville en fonction des différents axes de sa politique.

**Tableau 2. 1 : Stratégies et orientations adoptées par la ville de Sherbrooke** (Tiré de : Ville de Sherbrooke, 2014, p.61)

THEMES RELATIFS AUX PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STRATÉGIES	ORIENTATIONS
Devenir économique	Développer l'économie du savoir et consolider la base économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider les pôles de développement de l'économie du savoir;</li> <li>• Faire en sorte que le réseau ferroviaire et l'aéroport contribuent au positionnement de Sherbrooke à l'échelle du nord-est de l'Amérique du Nord;</li> <li>• Préciser la vocation des parcs industriels et revoir au besoin leur aménagement afin de soutenir le développement d'une base manufacturière diversifiée;</li> <li>• Consolider le caractère spécifique, le dynamisme et le rayonnement du centre-ville;</li> <li>• Assurer le renforcement du centre-ville comme lieu d'accueil des services administratifs régionaux;</li> <li>• Concentrer l'offre commerciale artérielle et régionale et assurer une desserte commerciale de quartier au sein des milieux de vie.</li> </ul>
	Faire de Sherbrooke une destination touristique recherchée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer en un pôle touristique majeur les secteurs du centre-ville, du Vieux-Nord et du lac des Nations, et embellir ce pôle par un design urbain distinctif et de qualité;</li> <li>• Réaliser un réseau intégré de corridors récréotouristiques verts et bleus et de parcs-nature mettant en valeur les rivières et espaces naturels marquants;</li> <li>• Mettre en valeur les atouts patrimoniaux, institutionnels et récréotouristiques du pôle de Lennoxville.</li> </ul>
Devenir culturel	Accroître la vitalité et le rayonnement des arts et de la culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les équipements culturels structurants et l'animation culturelle au centre-ville;</li> <li>• Mettre à contribution les activités culturelles dans la requalification de certains secteurs du centre-ville, notamment les rues Wellington Sud et Dufferin;</li> <li>• Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti;</li> <li>• Implanter un centre de diffusion artistique de capacité intermédiaire en support à la production locale.</li> </ul>
Devenir sociétal	Offrir des milieux de vie de qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'adéquation de l'offre de logements à la gamme des besoins des résidents;</li> <li>• Soutenir l'entretien et la rénovation du parc de logements;</li> <li>• Mieux encadrer la concentration du logement étudiant dans les quartiers concernés;</li> <li>• Assurer le développement de quartiers dotés de services commerciaux et communautaires de qualité;</li> <li>• Assurer la qualité d'aménagement et l'harmonisation des usages dans les milieux de vie.</li> </ul>
	Optimiser l'occupation du territoire urbanisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser une plus grande densité urbaine et une mixité des usages dans les secteurs appropriés, particulièrement au centre de l'agglomération;</li> <li>• Favoriser la requalification de certains secteurs industriels et commerciaux;</li> <li>• Favoriser la mixité des usages dans les noyaux urbains;</li> <li>• Assurer la planification et la réalisation des projets de développement selon les principes du développement durable;</li> <li>• Assurer une gestion rigoureuse de l'urbanisation.</li> </ul>
	Valoriser le territoire rural et le territoire agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'utilisation optimale de la zone agricole à des fins agricoles et la diversification des activités compatibles;</li> <li>• Assurer la mise en valeur des paysages ruraux et adapter à cette fin les règles d'occupation résidentielle en territoire rural;</li> <li>• Favoriser l'exploitation durable des territoires boisés;</li> <li>• Améliorer la cohabitation des usages.</li> </ul>

Ainsi, la Ville de Sherbrooke a entamé une démarche de DD depuis plusieurs années maintenant. Bien qu'au début, elle ait décidé d'opter pour une approche conventionnelle avec une politique et un plan d'action associé, on constate désormais que la municipalité étend ses politiques pour être en harmonie avec sa vision stratégique. Toutefois, aucun indicateur n'est présent dans son *Schéma d'aménagement et de développement révisé* pour mesurer la progression des actions mises en œuvre et aucun bilan intermédiaire n'a été fait, ce qui ne permet pas d'évaluer les démarches mises en place par la ville.

### **2.3 Bilan des pratiques québécoises**

L'étude des pratiques de DD de ces quatre villes québécoises permet de constater qu'elles ont toutes mis en place des programmes de DD, avec des objectifs à court et long terme, alors qu'aucune obligation n'assujettit les municipalités à entamer des pratiques de DD.

Les villes de Montréal et Sherbrooke ont entamé leur démarche dès 2005 tandis que Longueuil et Lévis ont attendu 2012. Certaines ont même déjà publié des bilans intermédiaires qui permettent de constater la progression de leurs actions. De plus, les municipalités québécoises choisissent de mettre en œuvre leurs engagements par l'intermédiaire de plans d'action, selon des échéanciers, ce qui permet alors d'évaluer si leurs efforts sont efficaces ou non. Un autre point positif qui ressort est que les partenaires des municipalités qui contribuent à la progression des pratiques de DD sont généralement présentés dans les plans et politiques, ce qui permet de réaliser à quel point la coresponsabilité des acteurs est importante. Points négatifs, défis

### **2.4 Bilan des pratiques françaises**

L'inventaire des pratiques de DD dans ces huit villes françaises et québécoises démontre que les démarches de DD ne sont pas identiques selon la position géographique. Ainsi, en France, les démarches sont encouragées par la publication obligatoire d'un rapport annuel de DD pour les villes de plus de 50 000 habitants. Les grandes municipalités peuvent donc se sentir influencées à faire des efforts en matière de DD, puisque ces derniers sont rendus publics et sont susceptibles d'influencer l'image que la population a de la ville.

### **3 ÉVALUATION DE L'INVENTAIRE ET CONSTATS**

Afin d'évaluer les pratiques de DD des villes présentées dans le chapitre deux, il est essentiel de se fixer certains critères d'évaluation afin de demeurer objectif. La première section « Sélection des critères » présente l'outil utilisé pour évaluer les démarches de DD des villes étudiées. Ensuite, la seconde section « Analyse des pratiques de développement durable » démontre les résultats de l'évaluation en fonction des cinq finalités encadrant les démarches territoriales de DD. L'analyse permettra dans la troisième section « Constats » de démontrer les forces, faiblesses, opportunités et contraintes des huit municipalités françaises et québécoises.

#### **3.1 Sélection des critères**

Dans le but d'évaluer les pratiques de DD, cinq tableaux ont été créés, inspirés du *Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux*, en fonction des cinq finalités d'une démarche de DD au niveau municipal. Cet outil a été sélectionné puisqu'il permet d'avoir un regard objectif sur les pratiques de DD des villes. De plus, il propose certains indicateurs stratégiques afin de répondre aux questions évaluatives et comparer la performance des municipalités.

Depuis la conférence internationale de Johannesburg en 2002, le rôle des collectivités en matière de DD a été relancé, notamment avec la *Loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire* en France et la *Loi sur le Développement durable* au Québec. Depuis, le gouvernement français a imposé certaines obligations aux municipalités, notamment en rendant obligatoire la publication de *Plan Climat* et de *rapport de développement durable* pour les 550 collectivités de plus de 50 000 habitants (*Loi Grenelle II*). De plus, en 2006, la France a publié un cadre de référence pour encadrer les démarches territoriales de DD, notamment en fixant cinq finalités que leurs projets devraient atteindre, qui sont présentées dans la figure 3.1.

## 5 FINALITÉS POUR DES PROJETS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SELON LE CADRE DE RÉFÉRENCE NATIONAL

### 1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

La lutte contre les dérèglements climatiques d'origine anthropiques est un enjeu majeur, face auquel chacun est responsable. Les collectivités territoriales jouent un rôle considérable dans l'effet d'entraînement et par les décisions qu'elles prennent au quotidien.

### 2. Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources

Sans la biodiversité, les milieux et ressources il n'y aurait pas de vie, pas d'activité. Il faut rapidement reconsidérer l'environnement pour que celui-ci ne soit plus un panier dans lequel les Hommes puisent en continu selon leurs besoins. Nos activités et modes de vie reposent sur un système de ponction des ressources et de rejets de déchets non viable.

### 3. Epanouissement de tous les êtres humains

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont le droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». L'article

1 de la Déclaration de Rio (1992), comme la Charte de l'environnement adossée à la Constitution française, rappellent que cette finalité est indissociable du développement durable.

### 4. Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires

Recréer et renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, et ni à celui territoires voisins ou lointains, est essentiel en termes de développement durable.

### 5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

Revoir nos modes de consommation et de production non viables au profit de modes moins polluants, moins prédateurs en termes de ressources et de milieux, de risques sur l'environnement, sur la santé des êtres vivants et les conditions de vie sur la Terre est un pré-requis de développement durable.

**Figure 3.1 : Cinq finalités pour des projets territoriaux de DD selon le cadre de référence national (Tiré de : ARENE, 2013, p.10)**

Pour valider de tels objectifs, le gouvernement français propose l'application de cinq stratégies :

- 1- L'amélioration continue;
- 2- La participation des acteurs;
- 3- L'organisation du pilotage;
- 4- La transversalité des approches;
- 5- L'évaluation partagée. (ARENE, 2013)

Il est alors possible de constater que le cadre de référence proposé oriente les démarches territoriales autour des enjeux du DD. De plus, il incite les municipalités à évaluer leurs efforts à l'aide de plusieurs indicateurs proposés, et ainsi relever continuellement de nouveaux défis. D'autre part, le référentiel

national encourage le partage de connaissances et la coopération entre les acteurs internationaux. En effet, lors de l'évaluation de la finalité « cohésion sociale et solidarité entre territoire et entre générations », une des questions traite de la collaboration entre territoires aussi bien au niveau local qu'à l'international. Ainsi, en coopérant, les municipalités peuvent découvrir de nouvelles pratiques et les mettre en œuvre au niveau local pour améliorer leur performance et innover.

### 3.2 Analyse des pratiques de développement durable

Le *Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux* permet d'évaluer les pratiques de DD des huit villes. Cette analyse est faite en fonction des cinq finalités auxquelles les plans territoriaux doivent aboutir.

#### 3.2.1 Évaluation des pratiques en matière de lutte contre les changements climatiques

En ce qui a trait à la première finalité, soit la « Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère », les résultats de l'évaluation sont présentés en annexe 1.

À la suite de l'observation des résultats, il est possible de constater que les huit villes ont inclus dans leur démarche la lutte contre les changements climatiques. Tout d'abord, à travers la première question, nous avons constaté que toutes les municipalités se sont fixé des objectifs plus ou moins ambitieux de réduction des émissions de GES, présentés dans la figure 3.2.

	Paris	Nancy	Nantes	Bordeaux	Montréal	Lévis	Longueuil	Sherbrooke
Objectif de réduction des gaz à effet pour 2020 (en %) (par rapport à 1990)	40 % (Ville de Paris, 2016)	20 % (Ville de Nancy, 2017b)	30 % (Ville de Nantes, 2016)	20 % (Ville de Bordeaux, 2012)	30 % (Ville de Montréal, 2016)	5,7 % (Ville de Lévis, 2014b)	7,3 % (Ville de Longueuil, 2012)	7,4 % (Enviro-accès, 2012)

**Figure 3. 2 : Objectif de réduction des GES pour 2020 des huit municipalités étudiées**

Il est alors possible de constater que les objectifs de diminution des GES varient d'une municipalité à l'autre, mais aussi selon le pays d'origine. En effet, au Québec, ces derniers sont moins ambitieux pour les villes de Lévis (5,7 %), Longueuil (7,3 %) et Sherbrooke (7,4 %) alors que Montréal performe avec une cible

de réduction de 30 % d'ici 2020 afin de devenir neutre en carbone d'ici 2050 (Ville de Montréal, 2016). Lorsqu'on compare l'engagement en matière de lutte contre les changements climatiques des villes québécoises avec les objectifs provinciaux, il est possible de constater que seule Montréal s'aligne aux cibles de réduction du Québec. En effet, le gouvernement s'est engagé dans une diminution de 20 % de ses émissions de GES d'ici 2020 et de 80 à 95 % d'ici 2050 (sous le niveau de 1990) (MDDELCC, 2017). En ce qui a trait aux municipalités françaises, les objectifs de réduction des émissions de GES d'ici 2020 (par rapport à 1990) sont plus ambitieux avec 40 % pour Paris, 20 % pour Nancy, 30 % pour Nantes et 20 % pour Bordeaux. Ces derniers vont alors dans le sens de l'engagement national de la France qui vise une diminution des GES de 40 % d'ici 2030 (Gouvernement de France, 2017).

La deuxième question vise à savoir si les villes ont mis en place des programmes et plans d'action qui vont leur permettre de soutenir leur démarche de DD. Au Québec, le gouvernement a mis en place le *Programme Climat municipalités* qui a pris fin en 2012 et dont le but était d'accompagner les collectivités dans leur démarche de réduction des émissions de GES. Ensuite, la province a adopté un *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* qui a pour but d'encourager différents acteurs (entreprises, municipalités, citoyens) à lutter contre les changements climatiques, notamment à travers la redistribution de fonds par le Fonds vert (MDDELCC, 2013b). Ces deux programmes se font alors sur une base volontaire de la part des municipalités. En France, les villes de plus de 50 000 habitants sont obligées de rédiger un *PCET (Loi Grenelle II)* depuis 2012. Afin de les accompagner dans leur démarche, le gouvernement national a mis en place le guide *Construire et mettre en œuvre un Plan Climat Énergie Territorial* afin de disposer de tous les outils et financements disponibles (ADEME, 2017). D'autre part, en Europe, Cit'ergie permet aux collectivités de faire reconnaître la qualité de leur démarche en matière de lutte contre les changements climatiques. Il évalue alors le pourcentage des actions mises en œuvre en fonction de la date d'entrée dans la démarche. Dans cette étude, les villes de Bordeaux et Nantes se sont alors démarquées puisqu'elles ont obtenu ce label. En 2012, Bordeaux avait mis en place 63 % de ses actions en matière de lutte contre les changements climatiques, et ce, en l'espace d'un an (Cit'ergie, 2017a). Nantes, quant à elle, a obtenu le label en 2015 avec un nombre d'actions réalisées de 64 % de sa démarche entamée en 2009 (Cit'ergie, 2017b).

La troisième question de l'analyse vise la cohérence des différents programmes municipaux dans le but d'atteindre les objectifs. L'analyse a alors permis de constater que toutes les villes étudiées ont mis en place de nombreux plans afin d'atteindre les objectifs de DD qu'elles se sont fixées. Par exemple, la

politique de DD des municipalités est souvent accompagnée de programme de mobilité durable, de logement durable, etc.

Finalement, la dernière question de l'évaluation concerne les actions en matière de réduction des émissions de GES sur lesquelles les municipalités ont une influence directe (par exemple un plan de mobilité ou la consommation énergétique du patrimoine public, etc.). L'étude de l'inventaire a alors permis d'observer que l'adoption d'un plan de mobilité durable est devenue courante puisque les huit collectivités ont en mis en place. Toutefois, en ce qui a trait à la réduction des émissions des installations municipales, certaines municipalités se démarquent, c'est notamment le cas de la ville de Bordeaux qui a réduit ses émissions de gaz de 35% en 2014 par rapport à 2007 et 23% de la consommation d'énergie de son patrimoine municipal provenait d'énergies douces (Ville de Bordeaux, 2015).

### **3.2.2 Évaluation des pratiques en matière de biodiversité**

En ce qui a trait à la seconde finalité des projets territoriaux, soit la « Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources », l'annexe 2 présente les résultats obtenus à la suite de l'évaluation des pratiques présentées dans le chapitre 2.

L'observation générale des résultats permet de constater que les pratiques sont diversifiées d'une ville à l'autre.

La première question de cette finalité évalue si les villes disposent d'outils de connaissance de l'état de la biodiversité locale, c'est-à-dire d'un inventaire des espaces naturels du territoire. Cette étude a permis de constater que Montréal et Longueuil n'ont pas réalisé de bilan avant de rédiger leurs plans d'action. Toutefois, ces deux villes se sont fixé comme objectif de mettre en valeur la biodiversité. Par exemple, Montréal vise un accroissement du nombre de toitures vertes et l'optimisation de la gestion de l'eau (Ville de Montréal, 2016), alors que Longueuil priorise la végétalisation des espaces urbanisés (Ville de Longueuil, 2012). Néanmoins, puisqu'aucun état de référence n'est présenté, il n'est pas possible de faire un suivi objectif des actions proposées. Cette remarque est alors faite à titre de comparaison avec les autres villes étudiées qui présentent toutes un bilan de leur biodiversité locale. Par exemple, la Ville de Nantes a inclus dans son rapport de DD une carte des différents espaces naturels se trouvant sur son territoire, qui est représenté à travers la figure 3.3.

**61 %**  
du territoire classé  
en espace naturel et agricole

**15 400 ha**  
de zones agricoles  
**17 200 ha**  
de zones naturelles

**14 %**  
du territoire concerné par des zonages  
de protection réglementaires

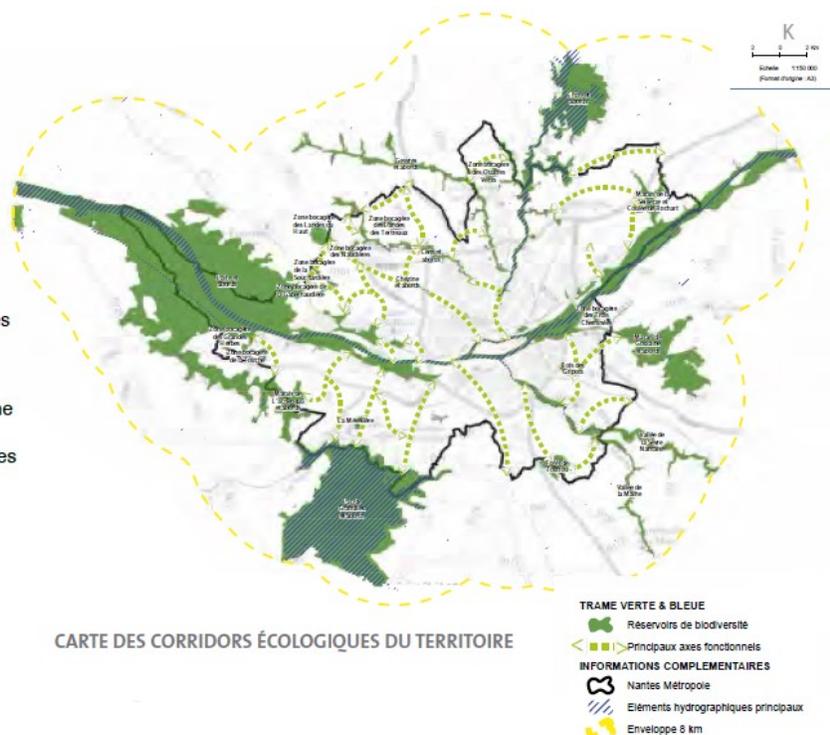
**5** zones « Natura 2000 »  
protégées à l'échelle européenne

**2** réserves naturelles régionales

**1** réserve naturelle nationale

**4** zones importantes pour la  
conservation des oiseaux

**31** zones naturelles  
d'intérêt écologique  
faunistique et floristique



**Figure 3. 3 : Carte des corridors écologiques du territoire** (Tiré de : Nantes Métropole, 2017, p.4)

Puisque la majorité des villes étudiées possède un inventaire de leur biodiversité, il est possible de dire que c'est une pratique courante. Cela peut alors s'expliquer par le fait que celui-ci permet de mesurer la performance des efforts mis en place pour mettre en valeur et préserver les ressources naturelles et de se fixer des objectifs chiffrés.

La deuxième question vise la préservation des espaces à enjeux, notamment par la mise en place de trame écologique. Cette étude a permis de constater que cette pratique est courante puisque toutes les municipalités ont mis en place un plan d'action afin de préserver et développer des corridors écologiques au niveau local, à l'exception de Nancy et Longueuil. Pour cela, les municipalités identifient les espaces à enjeux présents sur leurs territoires et vont en tenir compte dans leurs programmes pour la préservation de la biodiversité.

Pour la troisième question, il s'agit d'étudier si les pratiques locales permettent de préserver et développer la nature ordinaire (c'est-à-dire les espèces abondantes), notamment en luttant contre l'étalement urbain. L'inventaire permet de constater que cette action est courante puisque les huit villes ont mis en place des programmes favorisant le développement de la nature en ville. Les pratiques le plus souvent observées sont l'aménagement d'espaces verts et le développement de quartiers durables (ou écoquartiers).

La quatrième question analyse les stratégies municipales de préservation du capital paysager du territoire. Il s'agit alors de savoir si les municipalités possèdent une cartographie des différentes zones paysagées de leur territoire et si elles ont mis en place un programme de protection de ces dernières. L'inventaire des programmes territoriaux permet de constater que seules cinq des villes étudiées ont mis en place ce genre d'action, il s'agit donc d'une pratique courante qui doit encore être développée. En effet, cela peut s'avérer un bon outil pour le développement des villes puisque les agents municipaux ont alors les connaissances nécessaires pour préserver la biodiversité et protéger les territoires tout en aménageant le territoire sur les zones disponibles.

La cinquième question évalue les stratégies de préservation des ressources et la lutte contre les pollutions industrielles et domestiques. L'inventaire des pratiques des villes permet de constater que cette pratique est peu répandue puisque seulement quatre villes sur huit ont mis en place ce type d'action. Pourtant, cet enjeu important puisqu'il s'agit là de la qualité des eaux, des sols ou encore de la pollution lumineuse qui ont alors un effet direct sur l'environnement local, mais aussi sur la qualité de vie des habitants. Ainsi, des mesures telles que la maîtrise des risques (part des surfaces occupées par des sites pollués ou potentiellement pollués) ou l'optimisation d'utilisation des matières (minérales, naturelles, etc.) sur le territoire doivent être mises en œuvre.

Finalement, la dernière question de cette finalité concerne les actions que les municipalités mettent en place dans leurs pratiques internes. Il s'agit alors principalement de savoir si elles gèrent de façon écologique le patrimoine public (bâtiment, espaces verts, etc.). L'inventaire a permis de constater que cette pratique est courante puisque toutes les villes ont mis en place ce type d'action, à l'exception de la Ville de Nancy. Cette pratique se reflète alors par le choix des municipalités de ne pas utiliser des produits phytosanitaires ou encore de procéder à des économies d'eau lors de l'arrosage des espaces verts.

Bref, l'étude des résultats de cette finalité permet de constater qu'en général, les actions pour préserver et mettre en valeur la biodiversité locale sont devenues courantes et bien intégrées dans le cadre de gestion des territoires et des villes. Toutefois, certaines pratiques restent à améliorer, surtout en ce qui a trait à la prise en compte des pollutions industrielles et domestiques dans les stratégies territoriales.

D'autre part, l'étude des deux finalités environnementales du *Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux* permet de constater que les huit villes

sélectionnées ont mis en place de bonnes pratiques en matière d'environnement. Toutefois, les municipalités n'affichent pas toutes la même performance en ce qui a trait à la lutte contre les changements climatiques et la préservation de la biodiversité.

De plus, une variation considérable s'est fait remarquer entre les villes québécoises et françaises pour ce qui est des objectifs de réduction des émissions de GES, alors que les deux pays se sont fixé des cibles de réduction relativement similaires pour les prochaines années.

### **3.2.3 Évaluation des pratiques en matière d'épanouissement de la population**

L'annexe 3 présente l'évaluation de la troisième finalité, soit « L'Épanouissement de tous les êtres humains ». À la suite de l'observation générale de l'annexe 3, il est possible de constater que l'intégration de cet enjeu est devenue courante dans les plans municipaux. Voyons les résultats plus détaillés dans cette section.

La première question concerne la qualité de vie perceptible des habitants, c'est-à-dire la satisfaction des besoins essentiels ou encore l'accessibilité aux services publics, aux transports, etc. L'inventaire des plans municipaux a permis de constater que cette pratique est courante puisque les huit villes étudiées l'ont intégré. Cet objectif se reflète notamment par des actions telles que « améliorer et promouvoir l'offre de service » ou « assurer la sécurité des personnes » (Ville de Longueuil, 2012).

La seconde question se focalise sur le long terme, avec la mise en place de plans d'action concernant le logement durable ou encore la mobilité durable. À la suite de l'inventaire, il a été possible de constater que les villes étudiées ont toutes mis en place un *Plan de mobilité durable*. Néanmoins, en ce qui a trait au logement, les villes n'ont pas toutes les mêmes objectifs, ce qui peut s'expliquer par différents facteurs. En effet, il faut considérer le nombre d'habitants, la superficie du territoire et les moyens financiers municipaux pour aménager des quartiers durables. Ainsi, certaines villes préfèrent d'abord concentrer leurs efforts sur la qualité du logement déjà existant, comme c'est notamment le cas de la Ville de Montréal qui se concentre sur les logements insalubres dans son *Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017* ou encore la Ville de Paris qui a adopté le *Plan 1000 immeubles* qui consiste en la rénovation énergétique de 1 000 logements privés (Ville de Paris, 2017b). Donc, les plans d'action pour des conditions de vie durable sont une pratique courante de la part des municipalités, mais certains points

restent à être développés par exemple la sensibilisation de la population à une alimentation saine et durable ou la pratique d'activités physiques « en plein air ».

D'autre part, il faut souligner les efforts que toutes les collectivités déploient au niveau de leur patrimoine municipal, par exemple en réalisant des travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage, etc.).

La troisième question concerne l'éducation en matière de DD au sein des villes, que ce soit pour les citoyens, mais aussi pour le personnel municipal. Notre inventaire a permis d'observer que cette pratique est courante puisque la majorité des municipalités ont mis en place des actions de sensibilisation aux enjeux du DD. Cela passe par des journées éducatives dans les établissements scolaires ou encore des salons du DD pour atteindre un plus large public. Toutefois, les villes de Paris, Longueuil et Sherbrooke présentent une faiblesse sur cette question puisque ces dernières n'ont pas adopté de stratégie pour favoriser l'accès à la connaissance en matière de DD.

La quatrième question vise à savoir si les villes promeuvent leur patrimoine culturel local. L'inventaire des pratiques a permis de constater que cela n'est pas courant de la part des municipalités puisque la moitié d'entre elles n'ont pas mis en place ce genre de stratégie. Il s'agit alors d'une faiblesse puisque la culture peut créer un sentiment de « vivre ensemble » et forme l'identité des personnes. Ainsi, le manque d'action dans ce domaine ne favorise pas la cohésion sociale.

Finalement, la dernière question du tableau de l'annexe 3 concerne l'exemplarité de la ville. Différents indicateurs permettent de répondre à cette question. Par exemple, il faut évaluer s'il existe un accord paritaire au sein de la politique municipale des ressources humaines ou encore un diagnostic de santé environnementale et de santé mentale des agents (MEDDTL, 2009). Notre étude permet de constater que cette pratique n'est pas courante puisque seule la ville de Nantes se démarque en ayant adopté une *Charte de mixité diversité* (Ville de Nantes, 2017).

En bref, il est possible d'observer que cette finalité traite des enjeux sociaux du DD orientés vers l'épanouissement des êtres humains à travers notamment l'accessibilité aux transports, à des logements de qualité ou encore l'accès à l'éducation et à la culture.

Cette analyse permet de constater que certaines pratiques dans ce domaine sont courantes, notamment la mise en place de *plan de mobilité* alors que d'autres sont encore peu développées par exemple la

promotion de la culture locale. De plus, un effort est nécessaire de la part des municipalités en ce qui a trait à leurs pratiques internes en matière de parité. Seule Nantes a mis en place une politique de ce genre au sein de son administration.

### **3.2.4 Évaluation des pratiques en matière de cohésion sociale**

La quatrième finalité du *Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux* traite de la « Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ». L'annexe 4 présente les résultats obtenus à la suite de l'analyse de l'inventaire des pratiques de DD dans les huit villes étudiées. Ici, l'analyse sociale est davantage focalisée sur la cohésion et la lutte contre les inégalités.

Tout d'abord, l'observation générale du tableau permet de constater que la majorité des villes font des efforts en matière de cohésion sociale et solidarité, à l'exception de Nancy et Lévis. Détaillons de plus près les résultats.

La première question traite de la cohérence des politiques municipales au service de la cohésion sociale. Dans l'inventaire, il est possible de constater que les collectivités portent une attention particulière à coordonner leurs plans, ce qui favorise l'efficacité de leurs efforts afin d'atteindre les objectifs de DD à long terme qu'elles se sont fixées. Par exemple, la Ville de Longueuil présente, dans son PSDD, les différents plans et politiques qu'elle met en place pour encadrer ses cinq directions stratégiques. Ces derniers sont présentés dans la figure 3.4.

P L A N S  E T  P O L I T I Q U E S	Plan de développement social et communautaire (PDSC)	Projet de Plan directeur des parcs, espaces verts et parcs-nature	Projet de Plan d'urbanisme	Plan de mobilité active (PMA)	Politique d'approvisionnement responsable
	Politique familiale	Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels	Plan directeur d'aménagement et de redéveloppement durable (Pôles Place Charles-Le Moyne, Roland-Therrien et Pointe de la Voie Maritime)	Projet de Plan de mobilité et de transport (PMT)	Projet de Politique d'efficacité énergétique
	Municipalité amie des aînés (MADA)	Plan de conservation et de gestion des milieux naturels	Revitalisation urbaine intégrée (RUI)	Projet de Plan d'urbanisme (PU)	Projet de Politique d'événements écoresponsables
	Politique culturelle	Rapport 2011-2012 de la vérificatrice générale	Plan de conservation et de gestion des milieux naturels	Municipalité amie des aînés (MADA)	Projet de Politique de gestion de la relève
	Plan de mobilité active (PMA)	Projet de Politique de foresterie urbaine	Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels	Accessibilité universelle	Programme d'appréciation du rendement
	Plan d'intervention auprès des personnes handicapées (PIPH)	Plan directeur de gestion des matières résiduelles	Plan de mobilité active (PMA)	Plan d'intervention auprès des personnes handicapées (PIPH)	Projet de Plan d'action des GES
	Revitalisation urbaine intégrée (RUI)	Plan d'action pour répondre à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable	Projet de Plan de développement de la zone agricole (PDZA)	Projet de Plan du réseau cyclable	Plan de mise en place de prestations électroniques de services
	Cadre d'intervention en arts urbains et lutte aux graffitis	Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)	PMAD	Plan d'intervention en sport et saines habitudes de vie	
	Politique de reconnaissance et de soutien				
	Plan d'intervention en sport et saines habitudes de vie				

**Figure 3. 4 : Présentation des plans et politiques de la Ville de Longueuil en matière de DD** (Tiré de : Ville de Longueuil, 2012, p.22)

En ce qui a trait à la deuxième question, elle évalue si les municipalités ont mis en place des actions pour renforcer le lien social. Il faut alors étudier si les villes intègrent la population lors de l'élaboration et la mise en œuvre de plan d'action, notamment par le biais de réunions publiques. L'inventaire permet de constater que c'est une pratique courante puisque sept des collectivités étudiées ont favorisé la participation active de la population lors de la conception des programmes municipaux. Seule Bordeaux se démarque de façon négative puisqu'aucune action d'intégration des citoyens n'est prévue dans sa politique.

La troisième question évalue si les municipalités se sont fixé des objectifs en matière de lutte contre les inégalités au sein de leurs programmes municipaux. L'inventaire permet de constater que cette pratique est courante puisque cinq villes, soit Paris, Nantes, Bordeaux, Montréal et Sherbrooke, ont inscrit dans leur plan de DD des actions de lutte contre les disparités sociales. Par exemple, la Ville de Montréal a adopté une *Politique de développement social* et un *Plan d'action municipal pour les aînés* (Ville de Montréal, 2016). Ainsi, les municipalités de Nancy, Longueuil et Sherbrooke doivent inscrire des efforts en matière de diminution des inégalités au sein de leur territoire.

Pour la quatrième question, il s'agit de savoir si les collectivités possèdent une stratégie en termes de lutte contre les grandes précarités (c'est-à-dire des politiques de retour à l'emploi, la disparition des logements insalubres, etc.). Notre analyse permet de constater que cette pratique est courante au niveau municipal puisque six des huit villes étudiées ont mis en place des politiques allant dans ce sens. Donnons pour exemple la Ville de Montréal qui a mis en place un *Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017* ou encore Paris qui a mis en œuvre le *Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion*, en 2015 (Ville de Paris, 2017c).

En ce qui concerne la cinquième question, il s'agit d'étudier si les programmes municipaux ont une visée de coopération entre territoires (que ce soit à l'échelle départementale, régionale, nationale ou internationale). L'analyse de l'inventaire permet de constater que cette pratique n'est pas courante puisque seulement quatre des huit villes, soit Nantes, Bordeaux, Montréal et Sherbrooke, ont l'ambition de collaborer avec d'autres territoires. Or, les municipalités ont intérêt à coopérer aussi bien au niveau local qu'à l'international. En effet, à l'échelle régionale, il s'agit d'une coopération entre les parties prenantes qui permet d'aligner les actions de chacun vers un objectif commun (par exemple en mettant des stratégies de diminution des émissions de GES, à la fois dans la sphère publique et privée, selon le principe de responsabilité partagée). À l'international, la collaboration des villes permet de partager des connaissances et pratiques en matière de DD, ce qui a pour effet de développer le rôle des collectivités et d'identifier certains efforts qui peuvent être mis en place. Par exemple, en Europe, le réseau Eurocities permet aux municipalités de collaborer et d'obtenir du soutien financier.

La cinquième question concerne les pratiques internes des municipalités en matière de cohésion sociale (handicap, parité, non-discrimination, etc.). L'inventaire permet d'observer que cette pratique est peu courante puisque seulement quatre villes, soit Nancy, Nantes, Bordeaux et Sherbrooke, ont mis en place une politique de gestion des ressources humaines orientée vers la cohésion sociale. Il faut alors remarquer que Sherbrooke se démarque, au Québec, dans cette pratique.

En bref, l'évaluation de la finalité « Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations » a permis de constater que les pratiques qui y sont liées sont relativement courantes au niveau municipal. Toutefois, les villes de Nancy et Lévis se démarquent négativement puisqu'elles possèdent peu de politiques visant la cohésion sociale. Elles devront donc orienter leurs efforts dans ce domaine d'ici les prochaines années.

### 3.2.5 Évaluation des pratiques en matière d'économie circulaire

L'annexe 5 présente les résultats de l'évaluation de la cinquième et dernière finalité des projets territoriaux, soit la « Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables ». Il s'agit ici d'étudier les pratiques économiques orientées vers les enjeux du DD.

À la suite de l'observation générale des résultats, il est possible de constater que cette finalité est celle qui est le moins intégrée dans les projets territoriaux de DD. Détaillons l'évaluation en fonction de chacune des questions.

Pour ce qui est de la première question, il s'agit de savoir si les programmes municipaux encouragent la rencontre des parties prenantes dans le but d'échanger sur la production et la consommation responsable ou encore si la ville favorise l'émergence de projets nouveaux et responsables. Des indicateurs de type « part des parcs d'activités du territoire ou engagés dans des démarches responsables » peuvent permettre de faire un suivi de la mise en œuvre des pratiques de DD par les municipalités. L'analyse permet de constater que cette pratique est peu courante et que seules les villes de Nantes et Bordeaux se démarquent en encourageant la rencontre et la collaboration des acteurs, notamment en créant des conseils pour les entreprises locales afin de discuter et d'échanger sur leurs pratiques (Ville de Bordeaux, 2015).

En ce qui a trait à la deuxième question, il s'agit de déterminer si les plans territoriaux visent une production responsable, notamment par l'encouragement des entreprises locales a adopté des comportements exemplaires ou par la présence de gestionnaire de DD au sein des parcs d'activités municipaux. Cette pratique est peu courante puisque l'inventaire des actions permet d'identifier deux villes qui se démarquent, soit Nantes et Bordeaux. Par exemple, Nantes a développé la technopole Atlanpole qui soutient 402 entreprises, soit 20 000 emplois, dans le domaine du DD et des technologies vertes (Nantes Métropole, 2017).

La troisième question évalue les politiques municipales visant à influencer le comportement des habitants, notamment à travers la mise en place d'une *Politique de gestion des matières résiduelles*. L'inventaire des actions municipales permet de constater que cette pratique est courante puisque six des villes étudiées, soit Paris, Nantes, Bordeaux, Montréal, Lévis et Longueuil se sont fixées comme objectif d'encourager la population à adopter des pratiques responsables. Pour influencer les citoyens, les municipalités

choisissent souvent de mettre œuvre des actions au niveau de la gestion des matières résiduelles ou encore de promouvoir l'achat d'aliments provenant de l'agriculture biologique et locale.

Pour ce qui est de la quatrième question, il s'agit de savoir si une démarche d'adaptation aux changements à venir est intégrée dans les programmes territoriaux. L'analyse de l'inventaire des pratiques de DD permet de constater que cette pratique est courante puisque les villes de Nantes, Bordeaux, Montréal, Lévis, Sherbrooke et Longueuil ont mis en place des efforts allant dans ce sens. Par exemple, la Ville de Montréal a adopté *l'initiative TM21* qui a pour but d'amorcer la transition vers une économie écologique (Ville de Montréal, 2016).

Finalement, la cinquième question traite des pratiques internes au sein des municipalités. Il s'agit alors essentiellement de savoir si elles encouragent les agents municipaux à avoir des comportements plus responsables. L'analyse permet de déterminer que cette pratique est peu courante puisque seules les villes de Nantes et de Longueuil sont engagées activement dans la sensibilisation des employés municipaux. Par exemple, la Ville de Longueuil inscrit dans son PSDD l'orientation « sensibiliser et former les employés au DD » et propose notamment d'offrir des formations en matière de DD afin que le personnel adopte de meilleures pratiques (Ville de Longueuil, 2012).

En bref, l'évaluation de cette dernière finalité permet de constater que les efforts dans la sphère économique du DD au sein des municipalités ne sont pas encore assez présents, surtout en ce qui a trait à la sensibilisation du comportement des acteurs économiques et à l'exemplarité des villes à travers leurs pratiques internes. C'est donc dans cette catégorie que les pratiques en matière de DD sont le moins développées au niveau municipal.

### **3.2.6 Évaluation générale des pratiques en matière de développement durable**

L'évaluation générale des pratiques en matière de DD permet d'observer que les villes étudiées ont toutes mis en place des programmes de DD. Toutefois, comme le chapitre 2 permet de le constater, les municipalités ont chacune leur façon de faire et certaines se démarquent à travers de nombreuses actions.

L'annexe 6 présente les résultats globaux pour chacune des villes, en pourcentage (représentant le nombre de réponses affirmatives aux questions posées).

En évaluant les résultats par ville, il est possible d'observer que Nantes se démarque en affichant 100 % de réponses positives à travers les différentes finalités. Il nous est donc possible d'affirmer qu'elle a consenti de nombreux efforts dans les différentes sphères du DD.

Pour ce qui est des autres municipalités, bien qu'elles aient toutes adopté des pratiques en matière de DD, la progression de leurs actions est relative et varie en fonction des domaines. En effet, il est possible de constater que les villes agissent activement pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux du DD. Toutefois, pour ce qui est de la sphère économique, de nombreux efforts sont encore nécessaires, surtout en ce qui a trait à la sensibilisation du comportement des acteurs économiques, mais aussi au sein même de l'administration municipale.

### **3.3 Constats**

L'évaluation présentée dans la section précédente permet d'évaluer les pratiques des villes en fonction des cinq finalités des programmes territoriaux. Il s'agit maintenant d'identifier les pratiques communes et innovations, puis de présenter les faiblesses des villes. Enfin, nous analyserons si le contexte national influence les actions des municipalités.

#### **3.3.1 Pratiques communes et innovations**

L'étude de l'inventaire présentée précédemment permet de constater que certaines pratiques sont devenues communes à travers les municipalités alors que certaines actions sont innovantes. Bien sûr, cette affirmation est valide uniquement aux villes analysées et il serait difficile de la généraliser à toutes les villes du monde.

En ce qui a trait aux pratiques courantes, l'annexe 6 démontre que seule la finalité en matière de lutte contre les changements climatiques est entièrement intégrée à travers tous les plans municipaux étudiés. Les autres enjeux obtiennent des résultats mitigés avec certaines pratiques courantes, mais aussi, dans la même catégorie, des faiblesses. Prenons pour exemple les actions en matière de cohésion sociale. L'analyse de l'inventaire permet de constater que les villes de Paris, Nantes, Bordeaux, Montréal, Sherbrooke et Longueuil sont actives dans ce domaine alors que la municipalité de Lévis réalise peu d'efforts.

Par ailleurs, pour ce qui est des innovations, il s'agit de faire ressortir les meilleurs résultats des villes et de présenter certaines actions qui ont conduit à leurs réussites.

Tout d'abord, en ce qui a trait à la finalité « Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources », les villes de Paris, Nantes et Lévis sont celles qui obtiennent les meilleurs résultats. Pour se démarquer, ces municipalités ont intégré de nombreuses actions dans leurs plans municipaux : un inventaire de la biodiversité locale est réalisé afin de mesurer le pourcentage des différents espaces, celui-ci est alors reflété par une cartographie qui permet d'identifier les territoires à risque et ceux qui permettent un développement de nouveaux espaces. De plus, cette carte du territoire permet de définir et mettre en valeur une trame écologique afin de préserver des espaces à enjeux. Néanmoins, l'action la plus innovatrice de la part de ces trois villes consiste en la prise en compte des pollutions industrielles et domestiques, qui passe par l'évaluation de la qualité de l'air et des sols et la pollution lumineuse.

Ensuite, pour ce qui est de « L'épanouissement de tous les êtres humains », ce sont les villes de Nancy, Nantes et Montréal qui présentent les meilleures pratiques. En effet, comme nous avons pu le constater dans l'annexe 3, ces trois municipalités se démarquent surtout puisqu'elles favorisent l'accès à la connaissance et au patrimoine culturel local notamment à travers l'organisation d'événement culturel et la promotion de la sensibilisation de la population à des pratiques responsables. D'autre part, il est important de souligner que Nantes se démarque à travers ses pratiques internes au sein de son administration notamment par la mise en place d'une *Charte de mixité diversité*.

Pour la quatrième finalité « Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations », quatre villes ont obtenu de bons résultats, soit Nantes, Bordeaux, Montréal et Sherbrooke puisqu'elles ont toutes mis en place des actions qui tendent vers les objectifs de DD. Dans cette catégorie, la Ville de Nantes se démarque puisque c'est la seule à avoir mis en place 100 % des actions conseillées.

Finalement, pour ce qui est de la dernière finalité « Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables », seules les villes de Nantes et Bordeaux se démarquent. En effet, comme nous avons pu constater lors de l'inventaire des pratiques que ces deux municipalités ont mis en place de nombreuses mesures pour favoriser la consommation et la production responsable, qui sont reflétées au sein du volet sur l'économie circulaire dans leur rapport de DD.

Pour résumer, l'étude des pratiques communes permet de démontrer que seule la lutte contre les changements climatiques est engagée totalement au sein des villes analysées, bien que les objectifs de

réduction des émissions de GES diffèrent en fonction des municipalités. Certaines villes pourraient alors encore faire des efforts.

Pour ce qui est des innovations, il est possible de constater que la ville de Nantes se démarque fortement à travers ses bons résultats, toutes finalités confondues. Néanmoins, les villes de Montréal et Bordeaux ont réalisé de nombreuses initiatives qu'il faut souligner.

Dans l'ensemble, l'analyse des pratiques communes et innovation permet de faire ressortir le fait que certaines pratiques de DD sont encore très peu courantes, c'est pourquoi la prochaine section aura pour but d'identifier les faiblesses afin d'orienter les efforts des municipalités dans l'avenir.

### **3.3.2 Faiblesses**

Dans cette section, il s'agit d'identifier les faiblesses communes aux différentes villes afin de pouvoir cibler quelques actions clés qui permettraient d'améliorer les pratiques de DD au niveau municipal. Pour cela, un retour sur chacun des tableaux présentés dans les annexes 1,2,3,4 et 5 est nécessaire.

Pour ce qui est de la finalité concernant la lutte au changement climatique, la faiblesse générale est le manque d'ambition de réduction des émissions de GES de la part des villes québécoises. Ainsi, les municipalités de Lévis, Longueuil et Sherbrooke devraient revoir leur cible de diminution afin de l'aligner sur les engagements du gouvernement provincial.

Lorsqu'on regarde l'annexe 2 qui traite de la biodiversité au niveau local, il est possible de constater que c'est surtout l'action envers les pollutions industrielles et domestiques qui est la moins courante à l'échelle municipale. Pourtant, cet enjeu est important puisqu'il s'agit de préserver la qualité des eaux et des sols et diminuer la pollution lumineuse, qui a un effet direct sur la santé environnementale.

En ce qui a trait à la finalité concernant l'épanouissement des êtres humains, deux faiblesses ressortent. D'abord, l'analyse permet de constater que peu de villes (Nancy, Nantes et Montréal) ont mis en place des actions afin de valoriser le patrimoine culturel local, qui pourtant permet de favoriser la création de liens sociaux. Ensuite, la seconde lacune réside dans l'exemplarité des municipalités. En effet, l'évaluation des rapports de DD fait ressortir que seule la ville de Nantes a intégré une politique visant la baisse des inégalités au sein de l'administration municipale.

L'annexe 4 fait ressortir deux faiblesses en termes de cohésion sociale dans les plans territoriaux. La première concerne le manque d'ambition en matière de coopération entre les territoires (aussi bien au niveau local qu'à l'international). Cette action est pourtant considérée comme un atout pour les villes, puisque cela permet d'effectuer un échange de connaissances et d'identifier de nouvelles actions en matière de DD. La deuxième faiblesse réside dans le manque d'exemplarité au sein des pratiques internes des villes. En effet, comme l'analyse des programmes municipaux le démontre, seule la moitié des municipalités (Nancy, Nantes, Bordeaux et Sherbrooke) se sont fixé des objectifs en matière de cohésion sociale au sein de leur politique de gestion des ressources humaines. Remarquons que la majorité de ces villes sont françaises.

Finalement, la finalité « Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables » est celle qui est le moins intégrée dans les projets territoriaux. En effet, de façon générale, il existe un manque de pratiques liées aux enjeux économiques du DD. Cela peut s'expliquer par le fait que les actions de cette finalité concernent essentiellement l'influence des municipalités sur les acteurs économiques locaux en matière de comportements responsables. Ainsi, des efforts sont encore nécessaires, qui peuvent prendre la forme d'une politique de responsabilité sociétale des entreprises. Ce genre de démarche est alors axée sur les cinq principes présentés dans la figure 3.5.



**Figure 3.5 : Les cinq principes encadrant la démarche de DD des entreprises** (Tiré de : RSE-Nantes métropole, 2017)

Dans l'ensemble, l'étude des faiblesses permet de cibler les actions qui nécessitent le plus d'effort de la part des municipalités à court et long terme. De plus, il est possible de constater que les villes n'ont pas toujours les pleins pouvoirs en matière de DD sur leur territoire. Par exemple, pour ce qui est du comportement des acteurs économiques, elles doivent communiquer et collaborer avec les parties prenantes locales afin de se démarquer dans leurs pratiques comme la fait notamment la Ville de Nantes en créant un site internet consacré à la responsabilité sociétale des entreprises afin de les guider dans leurs initiatives.

### 3.3.3 Influence du contexte national

Dans cette analyse, les huit villes étudiées ne sont pas assujetties aux mêmes lois ni au même contexte puisque quatre d'entre elles se situent en France alors que les quatre autres sont au Québec. Il est alors nécessaire d'évaluer si les pratiques de DD sont différentes d'un territoire à l'autre.

Tout d'abord, en France, les villes de plus de 50 000 habitants sont obligées de rédiger un rapport de DD annuellement. Aucune structure officielle n'est donnée à ce rapport, mais il doit toutefois contenir un

bilan des actions réalisées dans l'année et présenter les objectifs des villes à court et long terme. Cette obligation incite alors les municipalités à s'engager dans des démarches de DD. En effet, plus de 900 initiatives locales de DD ont été recensées en 2013 (MEDDE, 2013). D'autre part, en analysant les rapports de DD des villes françaises sélectionnées, il est possible de constater que celles-ci choisissent régulièrement d'articuler leur programme autour des cinq finalités présentées dans le *Cadre de référence de développement durable et Agendas 21 locaux*. Le gouvernement français a donc une influence directe sur les pratiques de DD des villes.

Au Québec, il existe la *Loi sur le développement durable* auxquels les organismes municipaux ne sont pas assujettis. Néanmoins, le gouvernement provincial encourage fortement la mise en place de pratiques de DD au niveau local (Simard, 2016). En effet, le MAMOT met à disposition, sur son site internet, un répertoire des outils gouvernementaux qui a pour but d'accompagner les municipalités dans leurs démarches de DD. Par exemple, les villes ont la possibilité de s'informer quant aux guides, document d'information et programmes d'aide financière disponibles pour développer des pratiques de DD à l'échelle municipale. De ce fait, en 2012, toutes les municipalités québécoises de plus de 100 000 habitants déclaraient s'être engagées volontairement dans une démarche de DD (MAMOT, 2012).

En résumé, il est possible de constater que les municipalités françaises sont obligées de rédiger des rapports de DD alors qu'au Québec, cela se fait de façon volontaire. Néanmoins, les villes québécoises sont fortement encouragées à divulguer l'état d'avancement de leurs pratiques de mise en œuvre en matière de DD.

#### **4. RECOMMANDATIONS**

Ce chapitre a pour but de présenter des recommandations générales et particulières en fonction des cinq finalités présentées au chapitre 3. Celles-ci ont alors pour but d'améliorer les pratiques municipales de DD dans les villes étudiées dans le cadre de cet essai. Toutefois, d'autres municipalités peuvent s'inspirer des actions identifiées pour développer leur démarche locale et se démarquer. C'est alors de cette manière que le combat pour un avenir durable se gagnera : un geste à la fois.

##### **4.1 Recommandations générales**

Tout d'abord, les gouvernements nationaux et provinciaux doivent mettre en œuvre l'approche « autonomie de moyens, obligation de résultats », ce qui obligerait les organismes municipaux à se fixer des objectifs, même si leur démarche est volontaire comme c'est le cas généralement au Québec. En parallèle, le développement des démarches municipales de DD permettrait de soutenir les stratégies provinciales et nationales en matière de DD (Vivre en ville, 2015). Dans le même ordre d'idée, au Québec, les villes auraient intérêt à élaborer leurs plans d'action de DD en fonction des objectifs nationaux (par exemple en matière de lutte contre les changements climatiques pour les villes de Lévis, Longueuil et Sherbrooke) afin que les objectifs municipaux coïncident avec les cibles nationales et provinciales de DD.

Ensuite, les municipalités doivent faire un effort dans leurs pratiques internes notamment en matière d'épanouissement des êtres humains, de cohésion sociale et de sensibilisation du personnel municipal. En effet, si les villes souhaitent développer les pratiques de DD sur leur territoire, il est nécessaire qu'elles montrent l'exemple afin que les acteurs locaux soient encouragés à adopter des comportements responsables. Pour cela, elles peuvent améliorer leurs pratiques internes en fonction des enjeux du DD. Par exemple, il est nécessaire qu'elles mettent en œuvre des programmes de cohésion sociale et de réduction des inégalités au sein de leur administration, comme l'a fait la ville de Nantes. En matière de lutte contre les changements climatiques, elles peuvent procéder à une transition vers des voitures électriques ou hybrides dans leur parc automobile municipale ou encore procéder à des rénovations énergétiques. En ce qui a trait à la biodiversité et à la gestion durable des ressources, les municipalités peuvent gérer de façon écologique leurs espaces verts, notamment en installant des récupérateurs d'eau de pluie afin d'arroser les parcs.

Finalement, une collaboration internationale entre les villes est nécessaire afin d’avoir une vision plus large de ce que les municipalités peuvent réaliser sur leur territoire. Pour cela, des réseaux de type Eurocities peuvent être développés à travers le monde afin de permettre aux villes de communiquer, mais aussi d’obtenir des prix et distinctions pour leur démarche effectuée. De plus, ce genre de label pourrait offrir une aide financière aux municipalités qui souhaitent développer des pratiques de DD mais qui manquent de moyens financiers. Ainsi, les démarches de DD à l’échelle municipale seraient multipliées puisque certaines municipalités qui n’ont pas les fonds nécessaires pourraient désormais mettre en place des pratiques durables alors que celles qui œuvrent déjà en faveur du DD se verraient féliciter par le biais de distinctions reconnues à l’internationale.

#### **4.2 Recommandations en matière de lutte contre les changements climatiques**

Les villes québécoises de Lévis, Longueuil et Sherbrooke doivent se fixer des objectifs plus ambitieux en termes de réduction des émissions de GES, afin de s’aligner sur les engagements provinciaux.

D’autre part, les municipalités étudiées doivent faire un effort dans leurs pratiques internes dans l’intention de diminuer leurs émissions de GES, surtout en ce qui a trait à la consommation énergétique de leur patrimoine, afin de devenir exemplaire et se démarquer.

#### **4.3 Recommandations en matière de préservation de la biodiversité**

Les villes de Montréal et Longueuil doivent élaborer un inventaire de leur biodiversité locale afin de mesurer l’efficacité de leurs plans d’action. Le bilan doit alors présenter le pourcentage de territoire classé en espace naturel et agricole et identifier les zonages de protection réglementaires afin que les municipalités se développent sans affecter la biodiversité.

En ce qui concerne les pratiques mises en œuvre pour préserver la nature en ville, les villes de Nancy, Bordeaux, Montréal, Longueuil, et Sherbrooke doivent développer leurs actions en ce qui concerne les corridors écologiques et la nature ordinaire (les espaces verts, l’aménagement d’écoquartiers, etc.) sur leur territoire. De plus, un effort particulier doit être mis en œuvre afin de maîtriser les pollutions industrielles et domestiques qui affectent la qualité environnementale de la ville. À cette fin, un *Plan de santé environnementale* peut être élaboré qui permet d’identifier les facteurs d’exposition aux contaminants (bruit, amiante, sols pollués, plomb, etc.)

Finalement, la Ville de Nancy doit mettre en place des actions afin de gérer écologiquement son patrimoine. À cette fin, la municipalité peut réaliser une économie de l'eau lors de l'arrosage des espaces verts, notamment en utilisant la méthode d'irrigation raisonnée, qui consiste en « des apports d'eau calculés pour assurer une production agricole optimale. Elle vise à éviter les gaspillages et le drainage de substances pouvant être polluantes du fait des excès d'eau. » (Eaufrance, 2017).

#### **4.4 Recommandations en matière de l'épanouissement de tous les êtres humains**

Les villes de Paris, Longueuil et Sherbrooke doivent mettre en place une stratégie en faveur de l'accès à la connaissance au service du DD afin de développer l'éducation et la sensibilisation de leurs citoyens dans ce domaine. Dans ce but, des salons d'exposition peuvent être organisés en invitant des acteurs locaux, qui œuvrent en faveur du DD, à exposer leur travail, ce qui permet alors d'atteindre un public large. Dans le même ordre d'idées, les municipalités peuvent organiser des campagnes auprès des habitants afin qu'ils développent des pratiques durables, par exemple l'expansion de la solidarité entre voisins (cela peut aller du partage de fruits et légumes récoltés dans un potager urbain au gardiennage d'enfants à la sortie de l'école ou encore l'organisation d'activités pour les enfants d'un même quartier). Pour ce qui est de la sensibilisation à un environnement durable, le porte-à-porte peut être développé pour informer les habitants de pratiques qu'ils peuvent mettre en place (par exemple, certains arrondissements de la ville de Montréal ont procédé de cette manière afin de sensibiliser la population locale au compostage lorsque celui-ci a été mis en place en 2015)

D'autre part, Paris, Bordeaux, Lévis et Longueuil doivent développer la sensibilisation au patrimoine culturel local, ce qui permet alors de créer un sentiment de « vivre ensemble » pour les citoyens des municipalités.

Finalement, les villes étudiées devraient prendre exemple sur la ville de Nantes et se doter d'une politique paritaire au sein de leur administration afin d'améliorer leurs pratiques internes en matière d'épanouissement des êtres humains.

#### **4.5 Recommandations en matière de cohésion sociale**

Tout d'abord, la ville de Bordeaux doit faire un effort en termes d'intégration des citoyens lors de l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action municipaux afin de renforcer le lien social. Pour cela,

la mise en place de sondages sur le site internet de la ville peut permettre d'obtenir l'avis de la population et les besoins de celle-ci afin d'établir les priorités des programmes.

Ensuite, Nancy, Lévis et Longueuil doivent se fixer des objectifs de réduction des inégalités sur leur territoire afin de lutter contre les disparités sociales. Dans ce but, les municipalités peuvent se doter d'une *Politique de développement social* par exemple.

Dans le même ordre d'idées, les villes de Nancy et Lévis doivent faire des efforts pour lutter contre les grandes précarités, notamment le retour à l'emploi ou la disparition des logements insalubres. De nombreuses actions peuvent être posées dans ce sens comme par exemple le *Plan de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017* que la ville de Montréal a mis en place.

Puis, les villes de Paris, Nancy, Lévis et Sherbrooke doivent développer leur ambition de coopération entre territoires, à différentes échelles, puisque cela permet d'échanger des connaissances en matière de DD au niveau municipal, développer de nouvelles pratiques et donc de renforcer le rôle des municipalités dans le combat pour un avenir durable. En effet, cette coopération peut permettre de créer un réseau de solidarités entre territoires en matière de DD qui pourraient aboutir à des projets concrets, de préférence sur les enjeux prioritaires du DD.

Finalement, Paris, Montréal, Lévis et Longueuil doivent élaborer une politique de gestion des ressources humaines orientée vers la cohésion sociale au sein de leur administration en se fixant des objectifs chiffrés en matière de cohésion sociale (handicap, précarité, non-discrimination, etc.). De cette manière, les villes améliorent le pourcentage d'apprentis et de stagiaires dans les services de la collectivité, mais aussi visent une égalité d'accès à l'emploi (hommes femmes, seniors, jeunes, minorités, etc.)

#### **4.6 Recommandation en matière de consommation et de production responsables**

Tout d'abord, la majorité des villes à l'exception de Nantes et Bordeaux doivent mettre en place des programmes qui visent le développement de la consommation et de la production responsable à l'échelle locale. À cette fin, les municipalités peuvent favoriser l'adoption de pratiques exemplaire de la part des acteurs locaux en accordant des subventions aux entreprises qui se démarquent.

Ensuite, les villes de Paris et Nancy doivent adopter une démarche d'adaptation aux changements à venir afin d'éviter une potentielle crise dans un futur plus ou moins proche. À cette fin, elles peuvent adopter des plans d'action du style de l'*Initiative TM21*, mise en œuvre par Montréal, qui entame la transition vers une économie écologique.

Finalement, Paris, Nancy, Bordeaux, Montréal, Lévis et Sherbrooke se doivent d'améliorer leurs pratiques internes en termes de comportements responsables. Dans ce but, les employés municipaux doivent être davantage sensibilisés en matière de DD afin d'être exemplaires pour les acteurs économiques locaux.

En somme, les différentes recommandations présentées dans cette section ont pour but d'améliorer les pratiques de DD des villes en fonction des faiblesses identifiées lors de l'étude de leurs plans d'action. Ainsi, en mettant en œuvre les actions recommandées, les municipalités pourront alors se démarquer et renforcer leur rôle dans la lutte pour un avenir durable. Toutefois, les efforts ne doivent pas s'arrêter là. Les collectivités doivent développer leur démarche afin que les générations futures puissent profiter d'un environnement sain, dans lequel elles puissent s'épanouir et répondre à tous leurs besoins.

## CONCLUSION

Les dernières années ont marqué un tournant dans la démarche des villes en matière de DD. En effet, depuis le début des années 2010, la France oblige les municipalités de plus de 50 000 habitants à rédiger un rapport annuel de DD qui présente les actions réalisées et les objectifs fixés à court et long terme au niveau local. Au Québec, les démarches municipales de DD ne sont pas obligatoires, toutefois toutes les grandes villes ont adopté un plan d'action afin de répondre aux enjeux du DD.

L'inventaire des pratiques de DD des quatre municipalités françaises Paris, Nancy, Nantes et Bordeaux et des quatre villes québécoises Montréal, Lévis, Longueuil et Sherbrooke a permis de constater que les démarches de DD à l'échelle locale sont courantes, bien que diversifiées. En effet, l'évaluation des actions a fait ressortir que certaines villes sont plus engagées que d'autres, comme c'est le cas de Nantes ou de Montréal. À l'inverse, Nancy a encore de nombreux efforts à faire.

Les villes ayant entamé ou désirant élaborer une démarche de DD devraient s'inspirer des cinq finalités des projets territoriaux de DD afin de considérer tous les enjeux importants à considérer à court, moyen et long terme dans leurs stratégies. Par exemple, il est nécessaire de prendre en compte les défis de cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires afin de renforcer le lien entre les humains et de s'assurer d'un partage égal de la richesse. Or, l'étude réalisée permet de démontrer que cet enjeu est souvent une faiblesse de la part des municipalités ayant mis en place une démarche de DD.

De plus, afin d'assurer l'efficacité d'une stratégie de DD à l'échelle municipale, les villes doivent s'inspirer des différentes questions présentées dans le *Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux*, ce qui leur permettra d'avoir une vision complète des enjeux liés à chaque finalité. De plus, cet outil fournit des indicateurs stratégiques afin de mesurer l'efficacité des efforts mis en place.

Les objectifs fixés en début d'essai ont été atteints. En effet, l'objectif général était d'analyser les pratiques de DD dans quatre villes françaises et quatre villes québécoises. Cette évaluation, basée sur les pratiques de DD a permis alors de faire certains constats. Tout d'abord, il a été démontré que trois villes, soit Nantes, Bordeaux et Montréal, se démarquent dans leurs actions de DD pour rendre leur territoire durable. En effet, elles ont développé une démarche de DD ambitieuse qui tend vers les cinq finalités des programmes territoriaux de DD et innove pour atteindre les objectifs qu'elles se fixent. De plus, il a été déterminé

que certaines pratiques de DD sont courantes, notamment la lutte contre les changements climatiques, alors que d'autres, comme le développement de mode de consommation et de production responsable, doivent être améliorées. Finalement, l'analyse n'a pas fait ressortir de grandes disparités entre les pratiques de DD des villes françaises et québécoises, à l'exception qu'au Québec les démarches municipales de DD se font de façon volontaire.

Dans le but de développer et d'améliorer les pratiques de DD à l'échelle municipale, des recommandations générales et particulières ont été présentées dans le chapitre 4. Ainsi, pour œuvrer à une performance de la part des villes, ces dernières doivent collaborer entre elles pour avoir un angle de vision plus large et innover dans leurs pratiques. De ce fait, si chaque ville fait un effort dans sa démarche de DD, il sera alors plus facile de lutter pour un avenir durable, un geste à la fois à petite échelle, puisque le changement ne peut se faire que si une majorité d'acteurs s'engage à faire un effort.

Les agents municipaux qui travaillent pour une ville ayant adopté une démarche de DD peuvent donc s'inspirer des pratiques et des recommandations présentées dans cet essai pour orienter leurs démarches locales de DD. Une attention particulière doit alors être posée sur chacune des finalités des programmes territoriaux. Les actions évaluées dans les différents tableaux présentés en annexe nécessitent d'être mises en œuvre pour atteindre un niveau performant en matière de DD. De plus, il est conseillé de faire un bilan municipal avant d'élaborer une démarche territoriale puisque cela permettra par la suite d'évaluer l'efficacité des efforts mis en place.

Finalement, dans le futur, chaque ville ayant adopté un programme municipal de DD devrait évaluer annuellement sa performance, notamment en comparant les résultats d'autres municipalités. Cela permettrait alors d'éviter un *statu quo* dans la lutte pour un avenir durable et contribuerait à la mise en place de nouvelles pratiques innovantes de DD à l'échelle municipale.

## RÉFÉRENCES

- ADEME (2017). *Construire et mettre en oeuvre un Plan Climat Energie Territorial*. Repéré sur le site du Centre de ressources Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux: <http://www.territoires-climat.ademe.fr/sites/default/files/Le%20guide%20pcet.pdf>
- Agenda 21 (2017a). *communauté urbaine du Grand Nancy*. Repéré sur le site de l'Agenda 21: [http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/fiche.html?r\\_id=161&list](http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/fiche.html?r_id=161&list)
- Agenda 21 (2017b). *Paris*. Repéré sur le site de l'Agenda21: [http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/fiche.html?r\\_id=486&list](http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/fiche.html?r_id=486&list)
- Agenda 21 (2017c). *Bordeaux*. Repéré sur le site de l'Agenda 21 :[http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/fiche.html?r\\_id=230](http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/fiche.html?r_id=230)
- APUR (2015). *déchets de proximité et recyclage à Paris: éléments pour un schéma directeur*. Repéré sur le site de l'atelier parisien d'urbanisme : [http://www.apur.org/sites/default/files/documents/dechets\\_proximite\\_synthese.pdf](http://www.apur.org/sites/default/files/documents/dechets_proximite_synthese.pdf)
- ARENE (2013). *Agendas 21, plans climat et action internationale dans les collectivités*. Repéré sur le site des démarches territoriales de DD : <http://demarchesterritorialesdedeveloppementdurable.org/wpcontent/uploads/2013/08/Agendas-21-Plans-climat-et-action-internationale-dans-les-collectivit%C3%A9s.pdf>
- Boileau, D. (s.d). *Rénovation bâtiment basse consommation (BBC): les travaux pour atteindre ce niveau*. Repéré sur le site info-énergie en Franche-comté: <http://www.info-energie-fc.org/fr/renovation-bbc-les-travaux-pour-atteindre-ce-niveau.html>
- Blais, P. et Caron, A. (2007). *Agenda 21 local, schéma d'aménagement et de développement et plan d'urbanisme: trois outils d'une même démarche ?* Repéré sur le site du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire: [http://www.mamot.gouv.qc.ca/pub/observatoire\\_municipal/veille/agenda\\_21\\_schema\\_aménagement-plan\\_urbanisme.pdf](http://www.mamot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/veille/agenda_21_schema_aménagement-plan_urbanisme.pdf)
- Boughriet, R. (2008). *Agenda 21: 37 projets labellisés à Paris*. Repéré sur le site Actu-environnement: [https://www.actuenvironnement.com/ae/news/agenda\\_21\\_paris\\_projets\\_labellises\\_4375.php4](https://www.actuenvironnement.com/ae/news/agenda_21_paris_projets_labellises_4375.php4)
- Cité administrative de Bordeaux (2016). *Bilan des émissions de gaz à effet de serre*. Repéré sur le site des services de l'État en Gironde: <http://www.gironde.gouv.fr/content/download/24516/155371/file/BEGESCit%C3%A9Vpubliable.pdf>
- Cit'ergie (2017a). *le dispositif Cit'ergie*. Repéré sur le site Cit'ergie: [http://www.citergie.ademe.fr/sites/default/files/fichiers\\_partages/SCHEMA\\_engagementCitergie\\_2016.pdf](http://www.citergie.ademe.fr/sites/default/files/fichiers_partages/SCHEMA_engagementCitergie_2016.pdf)

Cit'ergie (2017b). *Cartographie-Bordeaux*. Repéré sur le site Cit'ergie: <http://www.citergie.ademe.fr/node/3279>

Commission européenne (2017). *environnement european green capital*. Repéré sur le site european commission: <http://ec.europa.eu/environment/europeangreencapital/>

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987). *Notre avenir à tous*. 349 p

Eaufrance. (2017). *Glossaire sur l'eau*. Repéré sur le site Eaufrance: <http://www.glossaire.eaufrance.fr/concept/irrigation-raisonn%C3%A9>

Équiterre (2016). *Le Canada se dote d'un plan climat : début d'une nouvelle ère pour la lutte aux changements climatiques*. Repéré sur le site d'Équiterre: <http://www.equiterre.org/actualite/le-canada-se-dote-dun-plan-climat-debut-dune-nouvelle-ere-pour-la-lutte-aux-changements-cl>

Enviro-accès (2012). *Plan d'action visant la réduction des émissions de GES*. Repéré sur le site de la Ville de Sherbrooke: [https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environnementsherbrooke.ca/Neutralisation/2012-11-22\\_Rapport\\_final\\_revise\\_plan\\_d\\_action\\_de\\_reduction\\_GES\\_-\\_Ville\\_de\\_Sherbrooke.pdf](https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environnementsherbrooke.ca/Neutralisation/2012-11-22_Rapport_final_revise_plan_d_action_de_reduction_GES_-_Ville_de_Sherbrooke.pdf)

Fédération canadienne des municipalités (2017). *À propos du FMV*. Repéré sur le site de la fédération canadienne des municipalités: <http://www.fcm.ca/accueil/programmes/fonds-municipal-vert/a-propos-du-fmv>

Gagnon, C. Rondeau, C. (2012). *Portrait des démarches territoriales de développement durable des collectivités québécoises*. Repéré sur le site de l'Université du Québec à Chicoutimi: <http://a21l.qc.ca/wp-content/uploads/2013/07/Rapport%20DD%20final%202012%5B1%5D.pdf>

Gouvernement du Canada (2016). *Stratégie fédérale de développement durable*. Repéré sur le site Environnement et Changement climatique Canada: <https://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?Lang=Fr&n=CD30F295-1>

Gouvernement de France (2017). *Avant la COP21, la France adopte sa stratégie nationale bas-carbone*. Repéré sur le site du Gouvernement français: <http://www.gouvernement.fr/argumentaire/avant-la-cop-21-la-france-adopte-sa-strategie-nationale-bas-carbone-3330>

Groupe DDM (2012). *Plan d'action de développement durable (PADD)- portrait et diagnostic en matière de développement durable - Rapport final présenté à la ville de Lévis*. Lévis.

INSEE (2017). *Populations légales 2014*. Repéré sur le site de l'INSEE: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2525755?sommaire=2525768#titre-bloc-2>

Ligue pour la protection des oiseaux (s.d). *Refuge LPO: préservez la biodiversité de proximité*. Repéré sur le site LPO Agir pour la biodiversité: <https://www.lpo.fr/refuges-lpo>

*Loi Grenelle II*, 2010, art. L122-1-3

MAMOT (2012). *Sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux et régionaux- Analyse des résultats*. Récupéré sur le site du MAMOT: [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/ministere/developpement\\_durable/analyse\\_sondage\\_integrale.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/ministere/developpement_durable/analyse_sondage_integrale.pdf)

MAMOT (2012). *Sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux et régionaux- Analyse des résultats*. Repéré sur le site du MAMOT: [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/ministere/developpement\\_durable/analyse\\_sondage\\_integrale.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/ministere/developpement_durable/analyse_sondage_integrale.pdf)

MAMOT (2013). *Municipalité axée sur le développement durable*. Repéré sur le site du MAMOT: <http://municipalitedurable.gouv.qc.ca/lab-c-dune-demarche/>

MAMOT (2014). *L'organisation municipale et régionale au Québec en 2014*. Repéré sur le site du gouvernement du Québec: [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/organisation\\_municipale/organisation\\_territoriale/organisation\\_municipale.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/organisation_municipale/organisation_territoriale/organisation_municipale.pdf).

MDDELCC (2013). *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*. Repéré sur le site du MDDELCC: [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/plan\\_action/pacc2020.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf)

MDDELCC (2016). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*. Repéré sur le site du MDDELCC: [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/)

MDDELCC (2017). *Engagements du Québec*. Repéré sur le site du MDDELCC: <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/engagement-quebec.asp>

Meakin, S. (1992). *Le Sommet de la terre : sommaire de la conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement*. Repéré sur le site publications.gc.ca: <http://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/bp317-f.htm#C.%20L%27AGENDA%2021txt>

MEDDE (2013). *Projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux*. Repéré sur le site du MEDDE: [http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/Cadre\\_de\\_reference\\_PTDD\\_et\\_A\\_21\\_locaux\\_Aout\\_2013\\_BD.pdf](http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/Cadre_de_reference_PTDD_et_A_21_locaux_Aout_2013_BD.pdf)

MEDDTL (2009). *référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux*. Repéré sur le site Territoires durables: [http://www.territoires-durables.fr/IMG/pdf/referentiel\\_evaluation\\_experimental\\_mars2009.pdf](http://www.territoires-durables.fr/IMG/pdf/referentiel_evaluation_experimental_mars2009.pdf)

MEDDTL (2010). *Le Grenelle Environnement: Plan Climat en France*. Repéré sur le site du MEDDTL: [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Grenelle\\_Plan\\_climat.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Grenelle_Plan_climat.pdf)

MEEM (2016). *Les objectifs de développement durable*. Repéré sur le site du MEEM: <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-objectifs-de-developpement,47591.html#2>

- MEEM (2016). *Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local*. Repéré sur le site du MEEM : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-qu-un-Agenda-21-local.html>
- Nantes Métropole (2010). *Plan de déplacements urbains 2010-2015*. Repéré sur le site de Nantes Métropole: [http://www.nantesmetropole.fr/deliberations/co\\_20101018/Annexeco\\_18\\_10\\_10\\_18\\_01.pdf](http://www.nantesmetropole.fr/deliberations/co_20101018/Annexeco_18_10_10_18_01.pdf)
- Nantes Métropole (s.d). *La déclaration de Nantes sur le changement climatique*. Repéré sur le site de Nantes Métropole: <http://www.nantesmetropole.fr/actualite/newsletter/la-declaration-de-nantes-sur-le-changement-climatique-developpement-durable-63810.kjsp?RH=Conseil5>
- Nantes Métropole (2017). *Rapport développement durable 2016, Biodiversité: un territoire en action*. Repéré sur le site Nantes Métropole: <http://fr.calameo.com/read/004590458b99cd01e67b2?bkcode=004590458b99cd01e67b2>
- Organisation des Nations-Unis (2012). *Manifeste pour la ville: L'avenir urbain que nous voulons*.
- Pavillon bleu (2017). *Le Pavillon bleu*. Repéré sur le site du Pavillon bleu: <http://www.pavillonbleu.org/l-of-fee/le-pavillon-bleu.html>
- RSE-Nantes métropole (2017). *Qu'est-ce que la RSE?* Repéré sur le site du RSE-Nantes Métropole: <http://www.rse-nantesmetropole.fr/comprendre/qu-est-ce-que-la-rse>
- Simard, J. (2015). *La ville intelligente comme vecteur pour le développement durable : le cas de la ville de Montréal* (Essai de maîtrise). Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec.
- Statistique Canada (2017a). *Profil de recensement, Recensement de 2016*. Repéré sur le site de Statistique Canada: <http://www12.statcan.gc.ca/censusrecensement/2016/dppd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2466023&Geo2=CMACA&Code2=462&Data=Count>
- Statistique Canada (2017b). *Série « Perspective géographique », recensement 2016*. Repéré sur le site de Statistique Canada: (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Facts-cd-fra.cfm?GC=2425&GK=CD&LANG=Fra&TOPIC=1>)
- Statistique Canada (2017c). *Profil de recensement, recensement 2016*. Repéré sur le site de Statistique Canada: <http://www12.statcan.gc.ca/censusrecensement/2016/dppd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CMACA&Code1=433&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=sherbrooke&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&TABID=1>
- The Natural Step (s.d). *The Four System Conditions of a Sustainable Society*. Repéré sur le site The Natural Step : <http://www.naturalstep.ca/four-system-conditions>
- Union internationale pour la conservation de la nature (1980). *La stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable*. Repéré sur le site de l'Union internationale pour la conservation de la nature : <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/WCS-004.pdf>

- Véron Jacques. (2008). Enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'urbanisation du monde. *Mondes en développement*, 2(142). Repéré sur le site du CAIRN : [https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2008-2-page-39.htm#anchor\\_citation](https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2008-2-page-39.htm#anchor_citation)
- Ville de Bordeaux (2012). *Plan climat énergie territorial*. Repéré sur le site de la Ville de Bordeaux: <http://www.bordeaux.fr/images/ebx/fr/groupePiecesJointes/15063/8/pieceJointeSpec/120416/file/pcet-bordeaux-2012-2016.pdf>
- Ville de Bordeaux (2015). *le développement durable à Bordeaux - bilan 2014*. Repéré sur le site de la Ville de Bordeaux: [http://www.bordeaux.fr/images/ebx/fr/groupePiecesJointes/42264/2/pieceJointeSpec/136107/file/Bordeaux\\_bilan-dd-2014.pdf](http://www.bordeaux.fr/images/ebx/fr/groupePiecesJointes/42264/2/pieceJointeSpec/136107/file/Bordeaux_bilan-dd-2014.pdf)
- Ville de Lévis (2014). *Plan d'action de développement durable*. Repéré sur le site de la Ville de Lévis : [https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/Documents\\_PDF/env\\_\\_dev\\_durable.pdf](https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/Documents_PDF/env__dev_durable.pdf)
- Ville de Lévis (2014b). *plan de réduction des gaz à effet de serre de la Ville de Lévis 2013-2021*. Repéré sur le site de la Ville de Lévis: [https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/Documents\\_PDF/Plan\\_reduction\\_GES\\_web.pdf](https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/Documents_PDF/Plan_reduction_GES_web.pdf)
- Ville de Lévis (2016). *Plan d'action de développement durable- Bilan de la deuxième année (2016)*. Repéré sur le site de la Ville de Lévis: [https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/environnement/bilan2016\\_PADD\\_vf.pdf](https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/environnement/bilan2016_PADD_vf.pdf)
- Ville de Longueuil (2012). *Plan stratégique de développement durable*. Repéré sur le site de la Ville de Longueuil: [https://www.longueuil.quebec/files/longueuil/images/pdf/Plan\\_strategique\\_developpement\\_durable.pdf](https://www.longueuil.quebec/files/longueuil/images/pdf/Plan_strategique_developpement_durable.pdf)
- Ville de Longueuil (2017a). *population statistiques*. Repéré sur le site de la Ville de Longueuil: <https://www.longueuil.quebec/fr/statistiques-population>
- Ville de Longueuil (2017b). *Briefing technique matières organiques*. Repéré sur le site de la Ville de Longueuil: [https://www.longueuil.quebec/files/longueuil/images/PDF/Briefing\\_technique\\_matières\\_organiques\\_2017.pdf](https://www.longueuil.quebec/files/longueuil/images/PDF/Briefing_technique_matières_organiques_2017.pdf)
- Ville de Montréal (2015). *Bilan 2014-2015 du Plan de développement durable 2010-2015*. Repéré sur le site de la Ville de Montréal: [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d\\_durable\\_fr/media/documents/version\\_integrale\\_bilan\\_2014\\_2015.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/version_integrale_bilan_2014_2015.pdf)
- Ville de Montréal (2016). *Plan Montréal durable 2016-2020*. Repéré sur le site de la Ville de Montréal: [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d\\_durable\\_fr/media/documents/plan\\_montréal\\_durable\\_2016\\_2020.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montréal_durable_2016_2020.pdf)

- Ville de Montréal (2017). *Historique de la démarche*. Repéré sur le site de la Ville de Montréal: [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7017,124225594&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7017,124225594&_dad=portal&_schema=PORTAL)
- Ville de Montréal (2017). *Prix et distinctions*. Repéré sur le site de la Ville de Montréal: [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7017,95683621&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7017,95683621&_dad=portal&_schema=PORTAL)
- Ville de Nancy (2017). *Rapport de développement durable*. Repéré sur le site du Grand Nancy: [http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/fiche.html?r\\_id=486&list](http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/fiche.html?r_id=486&list)
- Ville de Nancy (2017b). *Les documents de référence*. Repéré sur le site de la Ville de Nancy: <https://www.nancy.fr/preserver-l-environnement-ensemble/nancy-ville-engagee-et-durable/les-documents-de-referance-228.html>
- Ville de Nantes (2016). *rapport de développement durable 2015*. Repéré sur le site de la Ville de Nantes: <https://www.nantes.fr/files/live/sites/nantesfr/files/PDF/ville-de-nantes/dev%20durable/Rapport-annuel-dev-durable15-VdN.pdf>
- Ville de Nantes (s.d). *Agenda 21 Nantes Métropole* . Repéré sur le site de Nantes Métropole: [http://www.nantesmetropole.fr/medias/fichier/01015-fiche-commune-nantes-metropole-web\\_1333391390508.pdf](http://www.nantesmetropole.fr/medias/fichier/01015-fiche-commune-nantes-metropole-web_1333391390508.pdf)
- Ville de Nantes (2017). *Nantes en transition écologique: Conforter l'exemplarité* . Repéré sur le site de la Ville de Nantes: <http://www.nantes.fr/home/ville-de-nantes/developpement-durable/nantes-ville-durable/nantes-en-transition-ecologique/conforter-lexemplarite.html#content>
- Ville de Paris (2016). *Rapport développement durable 2016*. Repéré sur le site de rapport développement durable: [http://rapportdeveloppementdurable.paris.fr/wpcontent/uploads/2017/02/170202\\_Rapport-DD-2016\\_web\\_2.pdf](http://rapportdeveloppementdurable.paris.fr/wpcontent/uploads/2017/02/170202_Rapport-DD-2016_web_2.pdf)
- Ville de Paris (2017a). *Prévention des déchets*. Repéré sur le site de la Mairie de Paris: [http://www.paris.fr/municipalite/action-municipale/prevention-des-dechets-3914#les-actions-de-paris-pour-reduire-la-production-de-dechets\\_1](http://www.paris.fr/municipalite/action-municipale/prevention-des-dechets-3914#les-actions-de-paris-pour-reduire-la-production-de-dechets_1)
- Ville de Paris (2017b). *Éco-rénovons Paris*. Repéré sur le site de la Mairie de Paris: <https://www.paris.fr/ecorenovonsparis>
- Ville de Paris (2017c). *Paris récompensée pour son action climatique par le WWF*. Repéré sur le site de la Ville de Paris: <http://www.paris.fr/actualites/paris-recompensee-pour-son-action-climatique-par-le-wwf-3834>
- Ville de Paris (2017d). *Lutte contre l'exclusion*. Repéré sur le site de la Ville de Paris: [http://www.paris.fr/grande-exclusion#les-grands-axes-du-pacte-parisien-de-lutte-contre-la-grande-exclusion\\_4](http://www.paris.fr/grande-exclusion#les-grands-axes-du-pacte-parisien-de-lutte-contre-la-grande-exclusion_4)

Ville de Sherbrooke (2005). *politique de développement durable*. Repéré sur le site de la Ville de Sherbrooke :  
[https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/democratique/Politique\\_developpement\\_durable\\_webV2.pdf](https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/democratique/Politique_developpement_durable_webV2.pdf)

Ville de Sherbrooke (2008). *Plan d'action*. Repéré sur le site de la Ville de Sherbrooke:  
[https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/democratique/Plan\\_d\\_action\\_DD\\_-\\_090910.pdf](https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/democratique/Plan_d_action_DD_-_090910.pdf)

Ville de Sherbrooke (2012). *Énoncé de vision stratégique de développement culturel, économique, environnemental et social du territoire* . Repéré sur le site de la Ville de Sherbrooke:  
[https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/Planification/enonce\\_vision\\_strategique.pdf](https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/Planification/enonce_vision_strategique.pdf)

Ville de Sherbrooke (2014). *Schéma d'aménagement*. Repéré sur le site de la Ville de Sherbrooke :  
<https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/Planification/Sch%C3%A9ma%20-%20Version%20finale%20octobre%202014-entr%C3%A9e%20en%20vigueur.pdf>

**ANNEXE 1 - ÉVALUATION DE LA FINALITÉ « LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE »** (Inspiré de : MEDDTL, 2009, p.29)

Questions évaluatives	Paris	Nancy	Nantes	Bordeaux	Montréal	Lévis	Longueuil	Sherbrooke
Le projet territorial s'est-il fixé des objectifs quantifiés de lutte contre le changement climatique ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Le projet territorial intègre-t-il un plan climat ou équivalent ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Les politiques territoriales structurantes ont-elles été mises en cohérence avec le plan climat ou son équivalent ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

**ANNEXE 2 - ÉVALUATION DE LA FINALITÉ « PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES »** (Inspiré de : MEDDTL, 2009, p.32)

Questions évaluatives	Paris	Nancy	Nantes	Bordeaux	Montréal	Lévis	Longueuil	Sherbrooke
Le projet territorial permet-il une connaissance partagée de la biodiversité du territoire ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Une stratégie de préservation des espaces à enjeux et de constitution d'une trame écologique est-elle définie et mise en œuvre ?	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Le projet territorial permet-il de préserver et développer la diversité de la nature ordinaire ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Le projet territorial permet-il de protéger, gérer et aménager le capital paysager du territoire ?	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Le projet territorial intègre-t-il une stratégie de préservation des ressources et de maîtrise des pollutions industrielles et domestiques ?	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non
La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ?	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

**ANNEXE 3 - ÉVALUATION DE LA FINALITÉ « ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS »** (Inspiré de : MEDDTL, 2009, p.37)

Questions évaluatives	Paris	Nancy	Nantes	Bordeaux	Montréal	Lévis	Longueuil	Sherbrooke
Le projet territorial permet-il une amélioration de la qualité de vie, vers un mode de vie durable, perceptible par les habitants ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Le projet territorial permet-il la préparation des conditions de vie durable pour tous à long terme ? (Mobilité durable, logement durable, etc.)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Le projet territorial intègre-t-il une stratégie en faveur de l'accès à la connaissance au service du DD ?	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Le projet territorial permet-il l'appropriation du patrimoine culturel local ? (Langues, savoirs faire et cultures locales, etc.)	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui
La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ?	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non

**ANNEXE 4 - ÉVALUATION DE LA FINALITÉ « COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS »** (Inspiré de : MEDDTL, 2009, p.42)

Questions évaluatives	Paris	Nancy	Nantes	Bordeaux	Montréal	Lévis	Longueuil	Sherbrooke
Le projet territorial favorise-t-il la cohérence des politiques sociales entre elles, et avec les autres politiques au service de la cohésion sociale ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Le projet territorial vise-t-il à renforcer le lien social entre les habitants ?	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Le projet territorial s'est-il fixé des objectifs en termes de diminution des inégalités ?	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Le projet territorial intègre-t-il une stratégie volontariste en termes de lutte contre les grandes précarités ?	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
La stratégie territoriale intègre-t-elle une ambition en termes de coopération entre territoires au service du DD ?	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ?	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui

**ANNEXE 5 - ÉVALUATION DE LA FINALITÉ « DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES »** (Inspiré de : MEDDTL, 2009, p.48)

Questions évaluatives	Paris	Nancy	Nantes	Bordeaux	Montréal	Lévis	Longueuil	Sherbrooke
Le projet territorial favorise-t-il la rencontre d'acteurs diversifiés et l'émergence de projets nouveaux en matière de consommation et production responsables ?	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Le projet territorial vise-t-il la mobilisation des décideurs économiques vers une production responsable ?	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Le projet territorial vise-t-il le développement d'une consommation et de pratiques responsable ?	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Le projet territorial prévoit-il l'adaptation de l'économie locale, des emplois et des formations aux évolutions à venir ?	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ?	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non

**ANNEXE 6 - RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES PRATIQUES DE HUIT VILLES FRANÇAISES ET QUÉBÉCOISES**

Finalité	Paris	Nancy	Nantes	Bordeaux	Montréal	Lévis	Longueuil	Sherbrooke
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	100 %	16,66 %	100 %	66,66 %	66,66 %	100 %	50 %	83,33 %
Épanouissement de tous les êtres humains	40 %	80 %	100 %	60 %	80 %	60 %	40 %	60 %
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	66,66 %	50 %	100 %	83,33 %	83,33 %	33,33 %	66,66 %	83,33 %
Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables	20 %	0 %	100 %	80 %	40 %	40 %	60 %	20 %